



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2017

L'an deux mille seize, le premier février à 20H30.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par M. le 1^{er} adjoint, en application de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle des séances, 12 rue Louis Talamoni – rue Dimitrov, sous la présidence de Monsieur Christian FAUTRE, premier adjoint au Maire.

Présents :

M. FAUTRE, MME ADOMO, MME KENNEDY, M. COCQ (jusqu'à la délibération n°4), M. FUCHS, MME FLORES-RACMACHERS, M. LE GUILLOU, MME ZELIOLI, M. LAMBERT, MME DUPRE, M. BLIMI, MME AHANDA (arrivée à 20h50 avant le vote du point 1), M. SUDRE, M. JL.BESNARD, MME LE LAGADEC, M. GUIGNARD, MME TECHER

Adjoints

M. VACHÉ, MME CAPORAL, MME LEFIEF, MME KARACA, M. LAHORE, MME DOUSSIN (arrivée à 20h45 avant le vote du point 1), MME RENAUD, MME MICHINEAU, M. SOLARO, MME CERAN, M. ROGERS, M. JEANNE, MME DE AMORIN SILVA (jusqu'à la délibération n°22), M. CHEVALIER, MME AMAR, MME THIROUX, M. DUVAUDIER, M. BARON, MME NGUYEN-DINH, MME IOST, M. VIGUIE, M. ROUGIER **Conseillers Municipaux**

M. KUENGIENDA, M. SY (arrivé à 20h39 avant le vote du point 1), M. GAIGNE, MME VACHER **Conseillers municipaux délégués**

Absents excusés :

M. ADENOT (donne pouvoir à M. FAUTRE), MME KEITA GASSAMA (donne pouvoir à MME ZELIOLI), MME LURIER (donne pouvoir à M. JL.BESNARD), M. F.BESNARD (donne pouvoir à M. GUIGNARD), M. MOUANGA (donne pouvoir à M. JEANNE), MME RECHER (donne pouvoir à M. ROUGIER)

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Mme Régine CERAN, conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

	Présents	Procurations	Absents
Point n°1 à 4	43	6	6
Points n°5 à 22	42	7	7
Points 23 à 28	41	7	8

Convoqués le vingt-six janvier 2017



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques

Service Travaux des Assemblées

NM/SV

PROCES-VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2017

M. Fautré, 1^{er} adjoint au Maire de Champigny-sur-Marne donne lecture d'une déclaration de M. le Maire qui est absent à la séance de ce soir.

« Chères Campinoises et chers Campinois,

Vous m'avez renouvelé en 2014 votre confiance pour conduire l'équipe municipale de Champigny et je m'y consacre depuis sans relâche.

Hospitalisé depuis quelques jours, et suite à des examens médicaux révélant des problèmes sérieux, je me vois contraint de mettre mes fonctions de maire à plein temps entre parenthèses, pour me donner les conditions et l'énergie de me soigner.

Durant cette période de traitement dont je ne connais pas encore la durée, et jusqu'à ma reprise, comme le prévoient les textes de loi, je confie à Christian FAUTRÉ, premier adjoint au maire, le soin de me remplacer dans ma mission à la tête de l'équipe municipale. Christian FAUTRÉ prend la relève avec ma pleine et entière confiance, avec toute la compétence et l'expérience requises pour poursuivre le travail engagé.

C'est tout naturellement et avec la transparence que je dois aux Campinoises et aux Campinois, que j'ai souhaité vous informer de cette situation nouvelle et temporaire.

Je vous tiendrai informés de la suite.

Mon éloignement physique n'enlève rien à l'intérêt et à l'attention que je porte toujours aux affaires de notre ville. J'appelle celles et ceux qui comme moi, se retrouvent dans les valeurs de démocratie, de solidarité, de fraternité que nous portons à Champigny, à soutenir l'action de Christian FAUTRÉ, maire par intérim, et de toute l'équipe municipale.

Bien à vous.

Dominique ADENOT ».

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme Régine CERAN

ADOpte A L'UNANIMITE

ADOpte A L'UNANIMITE

Liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION DES FINANCES

DEC17-011

Local professionnel sis 55 rue Diderot. Approbation du bail professionnel au profit du Cabinet médical KERIVEN - REBAI moyennant un loyer annuel hors charges de 3600€.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

DEC 17-21

Propriété sise 880 rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne.

Approbation de la convention d'occupation précaire de mise à disposition de la société VTMTTP d'une parcelle non bâtie à compter du 1er janvier 2017 moyennant une indemnité d'occupation de 3 000 euros par an

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2^{ème} commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DEC 17-22

Modification de la régie d'avances instituée auprès du service Finances de la ville, sis 14 rue Louis Talamoni à Champigny-sur-Marne pour le paiement ou le remboursement des frais de mission et de stages des élus, pour le paiement des frais de mission du personnel municipal et pour le paiement de menues dépenses nécessaires au fonctionnement de l'administration, notamment taxes postales, cartes grises des véhicules municipaux et autres menues dépenses pour lesquelles il n'est pas fourni de factures, ainsi que pour le paiement des petites réceptions et de petits matériels.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DEC17-014

Droits de voirie 2017.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DIRECTION DE LA JEUNESSE

DEC17-013

Chantier solidaire Burkina Faso

Convention de partenariat relative à l'organisation d'un chantier solidaire au Burkina Faso - auberge municipale village de Kokologho

Période : du dimanche 5 au lundi 20 février 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-015

Organisation d'un chantier solidaire en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du dimanche 5 février au lundi 20 février 2017 au Burkina Faso, village de Kokologho.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES

DEC17-001

Convention de partenariat entre la Ville de Mitry-Mory - Service enfance jeunesse sise 11/13 rue Pault Vaillant Couturier - 77290 Mitry-Mory et la Ville de Champigny-sur-Marne sise 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne.

Période de l'été 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-002

Convention de partenariat entre la Caisse des écoles de Fontenay-sous-Bois sise Esplanade Louis Bayeurt - 94120 Fontenay-sous-Bois et la Ville de Champigny-sur-Marne sise 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne.

Période de l'été 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-003

Séjours linguistique en Grande Bretagne

Convention relative à l'organisation d'un séjour en Grande Bretagne entre l'association Anglophiles Academic sise en Angleterre - 140 et 144 Freston Road, London - W10 6TR et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Période : du 1er au 14 août 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-004

Avenant à la convention du 29 décembre 2015 relative aux séjours en Irlande du 8 au 21 juillet 2016 et SARAGOSSE du 9 au 23 juillet 2016.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-005

Centres de vacances en Irlande et Saragosse

Convention d'accueil relative à l'organisation de séjours avec l'Association PRO LINGUA - 40 rue de Trévis - 75009 Paris pour 25 jeunes (13/17 ans).

Période : pour l'Irlande du 11 au 24 juillet 2017 et pour Saragosse du 11 au 25 juillet 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-006

Centre de vacances de Peisey Nancroix

Convention de mise à disposition au profit de l'association vacances Evasion Loisirs - Avel - 4 rue Victor Hugo - 29480 Le-Relecq-Kerhuon

Période : du dimanche 19 février (petit-déjeuner) au samedi 25 février 2017 (dîner).

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-007

Centre de vacances au Kirghizstan

Convention d'accueil relative à l'organisation de séjour avec l'Association Rencontres au bout du monde - RBM - Mas de Chambremont - Route de Mouriès RD24 - 13310 Saint Martin de Crau pour 12 jeunes (14/17ans) et 2 adultes.

Période : du 13 au 24 juillet 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-008

Centre de vacances de Flumet

Convention de mise à disposition au profit de l'école élémentaire Pierre Brossolette - 89 rue Jean-Pierre Bourquart - 78500 Sartrouville

Période : du dimanche 19 mars (gouter) au vendredi 24 mars (déjeuner pique-nique) 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-009

Centre de vacances de Flumet

Convention de prestation de navettes de car à destination des "Evettes" par la commune de Saint Nicolas la Chapelle – Chef-lieu - 73590 Saint Nicolas la Chapelle au profit de la Ville de Champigny-sur-Marne 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny sur Marne.

Période : du 17 décembre 2016 au 22 avril 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-010

Centre de vacances de Peisey Nancroix

Convention de mise à disposition au profit du Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS) commission sports - 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne.

Période : du samedi 7 janvier (petit-déjeuner) au samedi 14 janvier (déjeuner)

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-012

Centre de vacances à la ferme équestre de Lagesse

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour à La ferme de Lagesse avec la Ferme de Lagesse - 1 chemin de Montigny - 10210 Lagesse.

Période : du lundi 17 au dimanche 23 juillet 2017.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC 17-016

Centre de vacances de Vouneuil sur Vienne "les Chalets de Moulière"

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour avec la ligue de l'Enseignement-Vacances Passion – 21 rue Saint-Fargeau – CS 72021 – 75989 Paris Cedex 20.

Période : du samedi 8 juillet au samedi 22 juillet 2017

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC 17-23

Centre de vacances de Flumet

Convention de mise à disposition au profit du collège Anne Franck - rue Anne Franck 42170 Saint Just Saint Rambert

Période : du vendredi 10 mars (nuit) au dimanche 12 mars 2017 (déjeuner pique-nique)

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC 17-017

Création de régie d'avances temporaire auprès du service Organisation Séjours et Vacances pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, ainsi que des prestations de services, frais médicaux et pharmacie, alimentation et transport et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances d'Oléron du 03/02/2017 au 13/02/2017 et du 31/03/2017 au 10/04/2017 appartenant à la Ville de Champigny sur Marne pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

DEC 17-018

Création de régie d'avances temporaire pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, ainsi que des prestations de services, frais médicaux et pharmacie, remontées mécaniques, d'alimentation et de transport et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances de Flumet séjour, du 03/02/2017 au 13/02/2017 appartenant à la Ville de Champigny sur Marne pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

DEC 17-019

Création de régie d'avances temporaire pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, ainsi que des prestations de services, frais médicaux et pharmacie, remontées mécaniques, d'alimentation et de transport et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances de Flumet Vacances Familiales, du 10/02/2017 au 20/02/2017 appartenant à la Ville de Champigny sur Marne pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

DEC 17-020

Création de régie d'avances temporaire pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, ainsi que des prestations de services, frais médicaux et pharmacie, remontées mécaniques, d'alimentation et de transport et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances de Peisey Nancroix Vacances

Familiales du 03/02/2017 au 13/02/2017 appartenant à la Ville de Champigny sur Marne pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

Décision du Maire DEC17-014 – droit de voirie 2017 : Lors de la réunion de la commission municipale, M. Laurent Jeanne a demandé quelle était l'évolution des droits de voirie par rapport à l'année 2016.

Réponses : En 2017 les droits de voirie ont été ajustés et une augmentation de 2 % minimum a été appliquée.

Ajout du point suivant à l'ordre du jour de la séance :

Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Alain CHEVALIER, conseiller municipal de Champigny-sur-Marne.

Rapport présenté par C. FAUTRE

ADOpte A L'UNANIMITE

1)

Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité-Action sociale / Prévention-Santé / Coordination des actions sur les handicaps / Politique en direction des séniors / Droits des femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par Mme I. FLORES-RACMACHERS qui fait état des questions posées en commission.

Mme Nguyen-Dinh a demandé des précisions sur le plan d'action RH en interne au niveau RH de la Ville.

Mme Nguyen-Dinh a demandé s'il existait un dispositif « aidant » au niveau des RH de la Ville.

Réponse :

La collectivité est attentive aux obligations légales dans les recrutements lorsqu'elles existent. Elle veille également dans les services à effectifs importants au respect du plan d'action qui prévoit un travail régulier sur l'accès équitable à l'emploi public.

Entrée en séance de M. SY à 20h39

Intervention de Mme NGUYEN-DINH

« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, bonsoir. Ce rapport, je le souligne, n'est nullement issu d'une démarche volontaire de la part de la majorité, mais est obligatoire du fait de la loi. Il fait ressortir un diagnostic sur les inégalités femmes/hommes et montre que Champigny n'échappe pas à la tendance nationale.

Si le diagnostic est bien réel, le plan d'action est quant à lui très théorique et peu ambitieux.

Pour nous, l'égalité n'aura de sens que si elle est réelle et, par conséquent, vérifiable dans les faits. À notre avis, il existe quelques lacunes majeures dans votre plan d'action et dans

vosre méthodologie qui risquent d'empêcher le passage de l'égalité théorique décrite dans ce rapport à l'égalité concrète.

J'ai recensé à titre d'exemple, quatre principales lacunes.

La première est que pour que l'égalité femmes/homme, sujet complexe, mais fort intéressant, soit un sujet qui donne de l'appétence et crée de l'adhésion au sein de la population, il faut qu'impérativement que la ville de Champigny se donne les moyens d'être une ville exemplaire en la matière.

Je vais citer deux actions.

D'une part, il s'agit de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité dans la commande publique. En effet, les marchés doivent devenir un levier pour améliorer la prise en compte de l'égalité au sein des entreprises titulaires de marchés publics de la Ville de Champigny.

D'autre part, il s'agit de mettre en œuvre une vraie politique d'égalité vis-à-vis du personnel. C'est-à-dire qu'au-delà d'organiser une rencontre annuelle entre la municipalité et les syndicats, il faut de réels engagements vis-à-vis du personnel et notamment leur assurer l'égalité tout au long du processus de recrutement, l'égalité dans la gestion de leur carrière et de leur promotion.

Il s'agit de ne pas culpabiliser les agents à temps partiel, majoritairement les femmes, comme vous le faites page 45, en écrivant : « lors d'une demande de temps partiel, préciser les incidents sur sa carrière et retraite ».

Ne pas assurer une protection des victimes de violences sexistes et sexuelles en éloignant la victime plutôt que celui qui harcèle, page 47.

Par rapport à l'exemplarité de la municipalité sur ce sujet, il y a d'autres actions possibles, mais je vais m'arrêter là pour ce soir.

Je passe à la deuxième lacune. Dans votre démarche pour définir le plan d'action, il manque une démarche globale, une réflexion intégrée et partagée par avec toutes les parties prenantes, comme les acteurs associatifs, les professionnels, les institutionnels, les services municipaux et y compris nous, les élus de l'opposition.

Pour un sujet aussi important et intéressant, il aurait été judicieux d'organiser des ateliers thématiques de réflexion en associant toutes les parties prenantes avant de concevoir ce plan d'action.

Il faut donner de l'appétence à toutes ces parties prenantes, y compris au personnel de la Ville. Or, quand on lit qu'à la suite d'un questionnaire envoyé en juillet 2016, peu de directions ont répondu aux sollicitations, cela montre un réel problème de portage, d'impulsion, voire d'adhésion du personnel à votre politique d'égalité.

Troisième lacune. Il manque, à mon sens, des engagements assortis de moyens financiers et humains, et des délais précis. En effet, pas d'implication sur une quelconque enveloppe budgétaire pour des actions à moyen et à long terme, pas de référent nommé pour porter les actions, pas de calendrier prévisionnel avec des délais impartis. Cette troisième lacune montre bien l'absence de motivation, d'impulsion et d'ambition de la Ville sur ce sujet.

Quatrième lacune. Il manque également des précisions sur une méthodologie d'évaluation. Il conviendrait, d'une part, de définir les indicateurs, afin de mesurer l'efficacité et l'effectivité des actions développées. D'autre part, il s'agirait d'associer les parties prenantes et de mobiliser les publics touchés dans le cadre d'une démarche participative d'évaluation.

Nous allons prendre acte ce soir de ce rapport. Nous suivrons avec intérêt les politiques d'égalité qui seront réellement mises en œuvre en direction de la population et du personnel. Merci ».

Intervention de Mme AHANDA

« Bonsoir. Ce rapport énonce un constat que nous connaissons tous. Nous constatons qu'il peine réellement à dire les choses, à dire que l'on assiste à un accroissement des inégalités hommes/femmes au niveau local, régional, mondial. Le dernier rapport du Haut Conseil à

l'Égalité ou encore d'associations comme « Osez le féminisme » le démontre. Il y a un accroissement des inégalités hommes/femmes.

Dans notre ville à Champigny, cela se traduit par des femmes renonçant parfois à certains lieux de l'espace public, des jeunes femmes qui, tristement, intègrent dans leur langage corporel et oral une vision hiérarchisée de la société, une vision d'une femme qui ne serait pas l'égale de l'homme. Dans la vie quotidienne, des propos sexistes et machistes sont tolérés ou acceptés. Dans la vie professionnelle, cela se traduit par des écarts au niveau des fiches de paye, à compétences égales, salaires non égaux. Tout cela paraît si normal.

Ce rapport, bien qu'engageant quelques pistes de réflexion que nous avons saluées par le passé, bien qu'énonçant quelques initiatives, ne prend pas la mesure d'une crise sociale et culturelle beaucoup plus importante. Dans le monde entier, il y a encore quelques jours, des millions de femmes marchaient, dénonçant sexisme, discrimination et inégalités lors de la *Women's march*.

Ce soir, au-delà d'un rapport et de quelques initiatives, il est temps de prendre les décisions politiques adaptées à l'urgence de la situation.

À Champigny ou ailleurs, le Parti socialiste s'est toujours élevé pour défendre l'égalité hommes-femmes en dénonçant le sexisme en politique, dans la vie quotidienne, en militant pour l'égalité des femmes, en soutenant les initiatives allant dans le sens de l'égalité professionnelle, en appelant à la mise en place d'une délégation entière et pleine dédiée à l'égalité hommes-femmes au début de cette mandature, en participant et en soutenant des actions associatives (par exemple les Femmes Entrepreneurs) qui ont de belles initiatives, telles que le Café Bobine, pour qu'enfin les femmes champinoises et celles d'ailleurs puissent se retrouver dans un café, vivre comme chaque femme libre et moderne. Initiative que je vous appelle tous, chers collègues, à soutenir par le biais du site Ulule de financement participatif.

Cependant, en 2017 il y a urgence et face à cette urgence, face à l'urgence sociale et politique que doit représenter l'égalité hommes-femmes, nous souhaitons aller plus loin dans cette bataille pour l'égalité, *via* la mise en place d'un plan d'action beaucoup plus ambitieux et structuré de lutte pour l'égalité hommes-femmes qui se traduirait par la mise en place d'une charte locale, municipale, signée par chaque élu, où chaque élu s'engagerait à respecter l'égalité hommes-femmes, à ne pas commettre d'acte ou de propos remettant en cause cette charte sous peine de sanction réelle. Dans chaque organisme municipal, une stricte égalité salariale sera appliquée, et cela à tous les niveaux.

J'entends certains pouffer de rire dans leur barbe ou alors dire que nous n'avons pas le temps. Je dis que cela nous coûterait zéro euro. J'en entends d'autres dire que c'est sexiste. À ces propos, j'oppose les exemples des villes de Nantes ou de Paris où de telles chartes ont été signées. Je constate que, souvent, ces remarques viennent de la part de collègues. Je pense qu'il y a un gouffre sur ces questions qui me semblent générationnelles et je souhaite que par le biais de ce rapport, la question de l'égalité ne soit pas limitée à une question uniquement de femmes comme on le voit malheureusement.

D'autres actions peuvent également être mises en place. La signature par la Ville de la Charte européenne pour l'égalité hommes/femmes, la Ville de Champigny-sur-Marne ne l'a pas fait, c'est quelque chose que nous pouvons aisément faire. Aussi, la mise en place d'ateliers contre la violence et le harcèlement sexuel, c'est une action qui n'existe pas et qui, pourtant, coûterait zéro euro. Ces actions peuvent être financées par le ministère responsable de ces questions-là et permettraient aux entreprises et organismes publics d'être formés et sensibilisés sur ces questions d'égalité.

Je propose une autre action, à savoir la mise à disposition de kits gratuits proposés aux professionnels pour faire face aux problématiques de violences faites aux femmes. Ce sont des kits gratuits. Si certains sont intéressés par ces questions et souhaitent pouvoir bénéficier de ces kits, ils sont disponibles gratuitement sur le site Internet stop-violences-femmes.gouv.fr. La mise en place d'un collectif d'associations où pourrait siéger un élu du

Conseil municipal pour mettre en œuvre des actions communes pour lutter contre les discriminations liées au sexe pourrait être aussi une action concrète.

Ces quelques propositions sont des actions concrètes demandées par les associations, les familles, les enseignants, les élèves, les acteurs précurseurs en matière d'égalité.

Je voudrais enfin conseiller à l'ensemble de nos collègues du Conseil municipal, comme j'entends certains m'apostropher et pouffer de rire, le très bon ouvrage de Sandrine ROUSSEAU, « Manuel de survie à destination des femmes en politique », qui est disponible en librairie, que je conseille à chacun et à chacune de lire, car il casse les tabous et évoque une réalité qu'occulte ce rapport, c'est-à-dire la question plus large de l'égalité en politique.

Je terminerai par une citation de Louise MICHEL : « Chacun cherche sa route ; nous cherchons la nôtre et nous pensons que le jour où le règne de la liberté et de l'égalité sera arrivé, le genre humain sera heureux. »

Entrée en séance de Mme DOUSSIN à 20h45

Entrée en séance de Mme AHANDA à 20h50

Intervention de M. LE GUILLOU

« J'ai cru comprendre que l'on était en campagne électorale et que tout pouvait être support à un développement sans limites d'argumentaires qui sont dans un mode de pensée qui est celui de l'accumulation et du donnage de leçon.

Je le dis très sincèrement, le droit des femmes est quelque chose d'extrêmement compliqué, quand on vit dans une entreprise, quand on essaye de faire accéder l'ensemble des personnes à l'ensemble des responsabilités. On est dans une formation de Conseil municipal, où depuis des années, voire des dizaines d'années, il y a eu un travail sur ce thème. On peut ne pas être d'accord avec un certain nombre d'orientations, il peut y avoir des manques, mais il y a fondamentalement une volonté de faire respecter à tout moment et dans toutes les actions le droit des femmes et la place des femmes, que ce soit dans la jeunesse, que ce soit dans un certain nombre de secteurs.

On peut ne pas être au dernier cri, c'est possible, mais je crois que cette volonté est affirmée, permanente et exige depuis maintenant de très nombreuses années une énergie que la présente note atteste. Nous sommes toujours soucieux de recevoir des leçons ».

Intervention de Mme LE LAGADEC

« Merci. Je voudrais tout d'abord remercier Isabelle FLORES-RACMACHERS, les services et les associations du territoire qui ont travaillé avec beaucoup de sérieux sur ce rapport. Je remercie aussi Patricia de nous rappeler les nombreuses actions menées et décrites dans ce rapport et c'est tout à fait important de le rappeler une nouvelle fois.

Je voudrais rappeler que les politiques austéritaires qui sont menées depuis plusieurs gouvernements, celui soutenu par Madame NGUYEN-DINH, celui soutenu par Madame AHANDA, touchent d'abord et avant tout les femmes.

Vous évoquez la question des moyens de notre ville. Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet puisque nous allons l'aborder lors du débat d'orientation budgétaire. C'est vrai, aujourd'hui, la situation est extrêmement grave. Sûrement, les droits des femmes aussi devront passer sous les fourches caudines des moyens budgétaires alloués aux collectivités et je suis la première à le regretter ».

Intervention de Mme FLORES-RACMACHES

« Je remercie d'abord la sensibilisation de mes collègues, parce que, depuis des siècles et des siècles, les clichés de la femme nous collent à la peau. Ce n'est pas à cette heure que l'on va changer les mentalités, les cultures. Mais je crois que l'on avance dans l'ensemble des pays démocratiques, via les engagements des femmes, des hommes. La Ville de Champigny

fait des efforts. Monsieur BARGERO déjà et surtout Monsieur ADENOT ont pu s'engager ouvertement et de façon très claire.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous sommes regardés au niveau ministériel, au niveau des associations, au niveau de la Région et des départements. Nous avons une expertise, nous menons des actions très intéressantes. Ainsi, les services qui m'accompagnent sur la problématique des droits des femmes vont aussi être présents à la signature et à la participation aux ateliers. Des propositions seront nourries tout au long de 2017, avec la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, ainsi que le ministre de la Politique de la Ville. Nous allons également participer à un prix contre les violences faites aux femmes, à tous les niveaux sur le plan national, tous les courants politiques sont représentés.

Je suis un peu étonnée d'entendre ma collègue Patricia AHANDA dire que la Ville devrait signer la Charte de l'égalité. Tu n'étais pas encore parmi nous, mais en 2010, la Ville a signé la charte européenne. C'est l'une des premières villes au niveau européen qui a signé cette charte. Nous avons signé d'autres choses aussi. Mais la ville Champigny ne met pas assez en avant ce qu'elle fait et pourtant nous faisons beaucoup de choses.

Tous les agents essayent de se mobiliser. Bien sûr, il y a des réticences, dans le sens où l'on touche au plus profond de notre structure mentale, de nos stéréotypes sociaux, culturels. Vous le savez, nous en avons parlé en commission, certains hommes ne savent pas comment faire, mais il y a beaucoup de volonté d'avancer ensemble. Je crois que ce XXI^e siècle est celui des femmes, c'est-à-dire le siècle de plus d'égalité et de partage.

Les moyens financiers sont ce qu'ils sont. Parfois, ce ne sont pas les moyens financiers qui font avancer les choses, c'est une volonté de participation et d'ouverture à l'égalité. Beaucoup de services mènent des actions et effectivement, nous pouvons les chiffrer. Quand vous me l'avez demandé en commission, les chiffres sont une lecture, mais cela va bien au-delà au regard des différents services qui mènent des actions en direction de l'égalité femmes-hommes.

S'agissant de la méthodologie, à chaque maître sa façon d'enseigner. Je tiendrais compte de toutes les observations. Nous travaillerons et naturellement, jamais aucun service de la municipalité ne travaillera seul. Ils travaillent avec les associations qui sont engagées sur la ville et au-delà dans les droits des femmes. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec la déléguée départementale aux droits des femmes qui gère tout un projet contre les violences faites aux femmes.

Concernant l'éloignement d'une femme victime de violences, à l'inverse de l'homme qui en est coupable, la loi peut prévoir que la personne violente soit éloignée. Or, ce n'est pas si simple que cela. Nous faisons des formations sur ce faisceau de violences faites aux femmes avec presque une trentaine de professionnels. Les médecins viennent à ces réunions. On voit la spirale, les comportements des hommes et des femmes, sachant que l'on compte peut-être 17 % d'hommes « battus ». La violence n'est pas que physique.

Je crois qu'au niveau national, les programmes et toutes les actions sont très compliqués. Tout est mis en place pour essayer d'aider, pour soigner les personnes violentes, pour éloigner et protéger les femmes victimes de violences, mais ce n'est pas si facile. Je vous invite à venir vous former, comme nous tous, et à continuer à avancer. Une femme sur 10 a été victime de violences, psychologiques, sexuelles, etc.

Nous sommes tous, mes chers collègues, concernés par ce sujet majeur, sensible. Nous ne pouvons pas donner des solutions. Maintenant, nous sensibilisons pour que les médecins soient formés aux violences faites aux femmes. Après avoir constaté des violences, il faut savoir que faire.

Merci de votre contribution, merci et je vous invite à travailler ensemble puisque c'est le bien de nous tous, pas simplement de la municipalité ».

Intervention de M. ROUGIER

« Mes chers collègues, bonsoir. Je remercie d'abord Madame FLORES-RACMACHERS pour son rapport copieux.

La violence au travail, à compétence égale, salaire différent, c'est inadmissible. Les violences, sur le lieu de travail, les violences sexuelles ou autres, sont inadmissibles, il faut absolument lutter contre cela.

Là où je mets un petit bémol, c'est quand je lis qu'à Champigny, il y a 44 licenciées femmes au football contre 1 200 hommes, je pense que c'est simplement une histoire de choix et cela peut progresser.

Au niveau des emplois à temps partiel, il n'y a que cinq hommes contre 66 femmes. Je pense que c'est un choix. Les femmes et hommes, Dieu merci, sont différents. Les femmes viennent de Vénus et les hommes de Mars. Il ne faut pas non plus tomber dans quelque chose de complètement plat. À ce moment-là, on n'aura plus que des hermaphrodites.

J'aime beaucoup les femmes. Je suis le premier à prendre leur défense, il n'y a pas de souci. J'ai aussi employé beaucoup de femmes dans mon entreprise et j'ai toujours remarqué qu'elles étaient les plus courageuses. J'ai eu plaisir à travailler avec la gent féminine. J'estime que le XXI^e siècle ouvre une porte aux femmes, pour que les personnes qui nous gouvernent soient plus en phase avec la population et soient plus vraies que les hommes qui nous ont trop souvent menti. J'espère, comme vous, que le XXI^e siècle va s'ouvrir aux femmes. Je vous remercie ».

Intervention de Mme AHANDA

« Juste une précision pour répondre à ma collègue qui évoquait la Charte européenne pour l'égalité. En effet, la Ville a signé la charte en 2010 et celle-ci, entre temps, a été réactualisée et la Ville n'a pas signé cette réactualisation. Vous pouvez retrouver sur le site Internet de cette charte que la Ville n'est pas signataire de sa dernière version. Merci ».

Intervention de M. FAUTRE

« Les débats de ce soir montrent qu'il y a de la matière à poursuivre. Je tiens à préciser et à rappeler que j'ai entendu dans les propos une volonté de minimiser les actions qui ont été largement développées par notre collègue Isabelle FLORES-RACMACHERS. Ces actions, il ne faut pas les minimiser. Le combat est difficile. Il faut convaincre, cela prend du temps et cela demande aussi des moyens. De ce point de vue, il y a aussi des questions structurelles qu'il faudra poser dans le débat public.

La place des femmes, c'est aussi la société qui va dans un sens ou dans un autre.

Je rappelle que, malgré le contexte budgétaire, un poste entier est consacré à cette question au sein de l'activité municipale. Cela montre notre volonté d'avancée. Évidemment, tout n'est pas parfait, tout n'est pas fini. Loin de là. C'est pour cela que j'insiste sur les questions structurelles, du droit au travail, du droit de la place des femmes dans la société, les moyens de vivre, les moyens d'éducation, les moyens de se loger. Il y a beaucoup de questions qu'il faudra structurellement régler ».

Intervention de M. COCQ

« Je ne vais pas revenir sur le fond. Je crois que certains de mes collègues seront d'accord avec moi sur l'instruction lapidaire que vient de développer Monsieur ROUGIER qui serait celle de la liberté de choix des femmes quant au temps partiel ou d'autres choses. Je ne vais pas me lancer en un long développement, mais nous avons tous en tête les deux millénaires de patriarcat et de relations de domination qui pèsent entre les sexes, relations qui déterminent aujourd'hui le grand ensemble des rapports sociaux. Ce que vous appelez la liberté, dans l'immense majorité des cas, ce sont des choix contraints et imposés aux femmes.

Je n'aurais pas voulu que cette discussion riche se termine sur cette vision extrêmement réductrice et sur ce pitre fait masculin qui est celui que vous lui imposez ».

Intervention de Mme ADOMO

« Je voudrais juste répondre à notre collègue, Madame LE LAGADEC, concernant les moyens mis en place par le gouvernement. Je veux rappeler que le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a salué l'action du gouvernement sur ces questions.

Le premier pilier est d'affirmer qu'aucune violence envers les femmes ne peut rester sans réponse.

Le deuxième est de mobiliser les parties prenantes avec la mise en place d'une plate-forme téléphonique, 39-19, pour permettre aux femmes de trouver de l'aide si elles sont en danger.

Il y a aussi l'ordonnance relative aux femmes qui ont été victimes de violence.

Je ne veux pas laisser dire que le gouvernement n'a pas mis les moyens sur cette question. Cela a été salué par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Un cinquième plan est prévu de 2017 à 2019 ».

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

2)

Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

Commissions concernées:

Toutes

Rapport présenté par M. GUIGNARD qui fait état des questions posées dans les commissions.

Faisant suite à sa demande en commission, un tableau retraçant la capacité d'autofinancement depuis 2008 a été remis à M. Jeanne.

- M. JEANNE a demandé à avoir les chiffres en plus des pourcentages, dans le tableau de répartition des emplois pourvus figurant page 19 du rapport d'orientations budgétaires.

Réponses : Pour obtenir ces chiffres, il convient d'appliquer les pourcentages aux chiffres dans le tableau au-dessous (page 19).

- M. JEANNE a demandé également la différence sur la DSU entre la prise en compte du potentiel financier de la Ville et celui de l'EPT.

Réponse : Le nouveau calcul du potentiel financier au niveau de l'EPT conduit à une minoration estimée de 190.000 € sur la DSU.

- Mme NGUYEN-DINH a demandé le rendement de la majoration du taux des résidences secondaires

Réponse : Il est impossible de déterminer précisément le rendement de la majoration puisque des situations particulières (listées dans le rapport) peuvent donner lieu à des dégrèvements; comme cela est indiqué dans le rapport, il ne s'agit que d'une estimation.

Les services fiscaux ne sont pas non plus en mesure de nous donner plus d'éléments.

- Mme NGUYEN-DINH a demandé le rendement sur l'augmentation de la TEOM.

Réponse : Aujourd'hui, le rapport présenté ne traite que des orientations budgétaires. Comme le taux de la TEOM n'a pas encore été voté (jusqu'au 15 avril) et en l'absence de

notification des bases prévisionnelles 2017, il est impossible de déterminer précisément le rendement de la majoration.

Intervention de M. BESNARD J.L.

« Bonsoir à toutes et tous. Mes chers collègues, lors des années précédentes où j'ai été amené à m'exprimer au nom du Parti socialiste dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, je m'étais efforcé par réalisme de ménager mes critiques à l'égard du gouvernement et de sa politique budgétaire restrictive dont on mesure aujourd'hui les limites. Il m'apparaissait en effet que, faute d'avoir pu ou su créer, dans les instances européennes, dans le Conseil européen, le rapport de force nécessaire à une réorientation de la politique économique servant de référence aux politiques budgétaires des États membres de la zone euro, il n'y avait pas guère de latitude pour s'exonérer du respect de l'orthodoxie budgétaire sur le plan national.

De même, sans sacrifier à la religion du désendettement, il me semblait, au vu de la situation patrimoniale des agents économiques publics et privés, que le rythme de croissance des dépenses publiques devait être freiné, sauf à prendre le risque de se voir imposer par nos créanciers une sanction financière dommageable pour notre collectivité territoriale et nos concitoyens.

Pour ces raisons, j'avais insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de dégager des marges de productivité dans nos services, de façon à pouvoir continuer à répondre au mieux aux besoins essentiels exprimés par nos concitoyens. De même, dans une perspective de moyen terme, j'avais plaidé comme d'autres membres de la majorité municipale pour une politique d'aménagements urbains qui privilégient le développement économique et une diversification de l'habitat, de nature à renforcer le noyau sociologique central de notre population, source d'équilibre social et de dynamisme commercial et culturel.

Mais aujourd'hui, sans renier ce passé, je m'exprime au nom de l'UCES et je reprends ma liberté pour questionner, non le principe de la réforme territoriale et de la création de la métropole du Grand Paris, mais la façon dont ces deux réformes ont été conçues. En effet, si l'on est intellectuellement honnête, on a du mal à évaluer en quoi ces réformes institutionnelles sont à ce jour conformes à ce que l'on en attendait, soit une redistribution des ressources entre villes riches et pauvres, et plus généralement, de gains liés à la mutualisation des moyens de fonctionnement et des équipements avec l'ensemble des communes intégrées dans la métropole, dont celles à faible potentiel fiscal comme la nôtre.

On nous dira qu'il faut être patient pour mesurer les effets positifs de la création d'une métropole et c'est sans doute en partie vrai. Or, aujourd'hui, le message est brouillé. D'un côté, le gouvernement reconnaît implicitement, bien que trop tardivement, les limites de sa politique et fait voter un budget qui réduit de moitié la baisse des transferts aux collectivités territoriales, ce qui devrait se traduire pour Champigny par une baisse de la DGF limitée à 1,2 M€ contre 2,4 M€ l'an dernier. D'un autre côté, il change le mode de calcul du potentiel fiscal de la commune en prenant en compte son insertion dans un territoire constitué de villes au potentiel fiscal élevé.

Ce faisant, il ne peut ignorer l'incidence négative que cela aura sur une série de notations dont la DSU, le fonds de solidarité de la Région Île-de-France et la DNP pour un total de plusieurs centaines de milliers d'euros, approchant l'atténuation de la baisse de la DGF, alors que cette dernière avait jusqu'ici permis d'atténuer pour notre commune la rigueur imposée à l'ensemble des collectivités territoriales.

Alors que les efforts demandés aux communes riches qui nous entourent se réduisent relativement, ceux qui sont exigés des élus Champinois et surtout de la population de notre ville sont maintenus à un très haut niveau, frisant même une limite au-delà laquelle la question du maintien de service apprécié de la population sera inévitablement posée.

Comment ne pas être interloqué par cette attitude du gouvernement qui ne semble pas savoir ce qu'il veut réellement ? Inscrivant les orientations de sa gestion dans ce cadre contraint, nous estimons que la municipalité respecte ses engagements en préconisant un ajustement de la masse salariale qui se traduira par des réductions d'effectifs n'entraînant pas la remise en cause des services publics essentiels qu'elle délivre à la population, notamment dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de la santé et de la solidarité avec les aînés.

Mais si l'on dépasse l'horizon annuel, il faudra dire clairement que la poursuite de l'actuelle politique budgétaire de l'État conduira à la remise en cause de certains services et autres dépenses de fonctionnement dont bénéficient les Campinois. Des choix douloureux devront être faits, qui devraient être assumés devant la population par les prescripteurs actuels ou futurs de cette orthodoxie.

Nous n'en sommes pas encore là et pour l'heure, nous estimons que l'équilibre de notre budget de fonctionnement ne doit pas passer cette année par une nouvelle augmentation de la pression fiscale. Sans doute, ce choix réduira notre marge d'action en matière d'investissement, mais le niveau actuel des taux d'intérêt et surtout la volatilité de la conjoncture financière doit nous conduire à mobiliser l'emprunt au maximum de nos possibilités, de façon à ne pas trop différer les investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine dont nul ne méconnaît ici le bien-fondé.

Sur ces bases, notre groupe se prononce favorablement sur les orientations budgétaires proposées. Je vous remercie ».

Intervention de M. JEANNE

« Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues. Sur cette question des orientations budgétaires, plusieurs aspects de ce document posent quelques difficultés. Si, comme j'avais eu l'occasion de le dire lors des précédents débats d'orientation budgétaire, on note une amélioration de la présentation que vous faites sur la situation de la dette de la Ville, le document avance dans ce sens-là d'année en année, on se souvient de l'incidence du cabinet auquel on a recours, il n'en reste pas moins que le document que vous présentez est pour le moins préoccupant.

Préoccupant, non par rapport aux remarques qui viennent être faites par notre collègue, mais préoccupant sur le flou qu'il y a dans ce document et le manque d'information.

C'est la première fois que l'on voit un rapport aussi maigre et aussi peu construit. J'avais eu l'occasion, en toute honnêteté, de vous dire qu'il y avait eu des améliorations au cours des dernières années, mais je ne sais pas pour quelle raison, on retombe d'une façon assez édifiante.

Vous nous présentez la situation de la dette. Il y a des éléments intéressants. En revanche, il y a un problème de cohérence par rapport à l'ensemble que vient d'évoquer Monsieur BESNARD sur la loi NOTRe, puisque des dispositions réglementaires ne sont pas respectées sur un certain nombre d'aspects. Il y a une imprécision par rapport à ce que nous avons connu par exemple lundi soir dans cette même salle dans le cadre de l'EPT. Il y aura à remettre un peu de métier sur l'ouvrage sur cet aspect.

Deuxième point, une orientation budgétaire doit se retrouver avec, comme son nom l'indique, des objectifs. Là, vous dressez un rapport de ce qui a été fait en 2016, mais nous restons véritablement sur notre faim quant aux objectifs qui sont les vôtres dans ce débat d'orientation budgétaire pour 2017.

D'abord, il n'y a rien de précis sur le personnel. J'ai posé une question en commission qui est restée sans réponse. Si vous ne voulez plus que l'on vienne en commission, dites-le. J'ai eu l'occasion de le dire à Dominique ADENOT et je saisis l'occasion de vous le dire aussi, il ne faut pas qu'il y ait une certaine continuité de ce point de vue-là. Quand on pose une question, on attend une réponse. Vous me dites de faire les pourcentages mais si je vous ai

posé la question, ce n'est pas pour appliquer des pourcentages, nous voulons des éléments précis.

Je vous le dis et je souhaiterais que cela soit consigné dans le PV. Si le président de la commission en est d'accord, nous retravaillerons cette question en commission, afin d'apporter des réponses très précises et je solliciterai mon collègue responsable de cette question.

Vous ne donnez rien de précis sur le personnel. Vous donnez quelques orientations chiffrées sur les baisses des dépenses, mais il n'y a rien de précis en termes d'effectifs en fonction des différentes catégories et des différents secteurs. Il y avait des éléments plus précis ces dernières années.

Rien de précis non plus sur les investissements. Les précédentes années, nous avons droit à quatre pages bien détaillées qui nous permettaient d'avoir une bonne lisibilité des actions que vous envisagiez d'engager, avec lesquelles nous pouvions être d'accord ou pas, mais peu importe, nous pouvions en débattre. Là, il n'y a pas d'éléments pour nourrir un débat au niveau des investissements. Même si Monsieur GUIGNARD a fait lecture de quelques informations rapides, il a ajouté des commentaires qui ne figurent pas dans le rapport.

Un autre aspect qui pose question, il y a des raccourcis un peu rapides. Vous nous expliquez que le dégrèvement de la taxe sur les commerçants de la rue Salengro représente 30 000 €. Or, dans le cadre de la baisse des activités commerciales sur Champigny, je pense que vous avez tout englobé. Ce n'est pas quelque chose de très précis. Il y a certainement une base commerciale qui s'est réduite et qui fait que, dans ces 30 000 €, il y a peut-être une part de la rue Salengro, mais il y a aussi une part liée au manque de dynamisme commercial.

Par ailleurs, vous n'annoncez rien de très précis sur les taux. On attendait ce soir une orientation. On reprend un débat que l'on a déjà eu, on le reprendra tous les ans s'il le faut. Vous ne pouvez pas dire que rien n'est exclu sur les leviers. Un document où l'on met des points d'interrogation sur de telles questions, c'est assez particulier.

C'est pourtant un point essentiel, c'est un acte majeur en matière de politique, quel que soit l'échelon, et vous, vous restez dans un flou total.

Le fait de ne pas annoncer le taux, de ne pas mettre d'orientation, cela révèle un manque, non seulement de transparence, mais surtout de visibilité. Certes, le contexte n'est pas simple, nous en sommes tous conscients. Pour la métropole, nous sommes tous d'accord, nous ne souhaitons pas forcément cette organisation territoriale. Nous subissons plutôt que nous souhaitons. En attendant, elle est là et l'on doit faire avec. On le fait dans le cadre de l'établissement public de territoire et de la métropole. On doit essayer d'améliorer la situation et de garder une visibilité sur ce que l'on a à faire dans le cadre de nos compétences municipales.

On en arrive à une critique que j'ai souvent eu l'occasion de faire. Le fait que vous appauvriez au final – la politique vise à un appauvrissement complet de notre ville – n'est pas un gage de ce que vous souhaitez faire. Si vous souhaitez assurer un social de qualité et continuer à le faire vivre, il faut accroître la richesse. On ne peut donner que ce que nous pouvons produire. Aujourd'hui, votre politique est plutôt une politique visant à appauvrir notre ville pour réclamer plus encore. Certes, c'est un moyen de générer de la manifestation, mais cela ne développera pas le potentiel fiscal de notre commune que vous ne cessez de réduire.

Nous n'allons pas rentrer dans un débat, puisqu'il n'y a pas matière à faire un débat. Vous nous avez présenté un rapport pour le moins mal structuré et à la différence des dernières années. Je ne comprends pas pourquoi vous osez nous présenter ce genre de document. Quand on pose des questions en commission, on attend des éléments beaucoup plus précis, vous bottez en touche, ce n'est pas tout à fait le sens que nous souhaiterions avoir de l'exercice démocratique que nous faisons dans cette assemblée ».

Intervention de M. CHEVALIER

« Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mesdames et messieurs. Sur le débat d'orientation budgétaire, je l'ai déjà dit, il y a quelque chose d'important sur lequel je voudrais que vous me répondiez. Dans la façon de rédiger ce rapport, vous avez omis les nombreuses fois où je vous ai demandé, sans succès, de nous indiquer certains éléments.

Je vais m'appuyer sur des choses précises, comme le Code des collectivités territoriales ou des décisions du tribunal administratif, pour vous expliquer ce que nous souhaiterions tous. Sachant que le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle à la délibération sur le budget primitif, l'article L2312-1 du CGCT indique qu'il peut être entaché d'irrégularité dans les cas suivants... D'emblée, avant de développer ce propos, le débat de ce soir est entaché d'irrégularité. Je vais vous dire pourquoi.

Ainsi, lorsque la note explicative de synthèse communiquée n'est pas suffisamment détaillée, notamment si elle ne comporte pas d'éléments d'analyse prospective [je pense que l'on en a] ni d'informations sur les principaux investissements projetés [je ne suis pas sûr qu'on les ait tous, mais il y en a quelques-uns], sur le niveau d'endettement [vous avez fait un effort], sur son évolution et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale, le débat sur les orientations budgétaires doit être regardé comme s'étant tenu sans que les membres de l'assemblée délibérante aient bénéficié de l'information prévue par les dispositions législatives applicables.

Cette circonstance, Monsieur le Maire, constitue une irrégularité substantielle de nature à entacher d'irrégularité la procédure d'adoption du budget primitif.

Je m'appuie sur la décision de la chambre de Douai du 14 juin 2005, commune de Breteuil-sur-Noye. Je m'appuie sur la décision du tribunal administratif de Nice du 10 décembre 2006, Monsieur Antoine DI LORIO contre la commune de La Valette-du-Var. Je m'appuie sur la décision du tribunal administratif de Nice du 19 janvier 2007, Monsieur Bruno LANG contre la commune de Mouans-Sartoux.

On pourrait s'arrêter dès maintenant, il manque des éléments au débat et l'on pourrait le déclarer irrégulier.

Je ne vais pas semer la panique. Mais ce que je vous demande, Monsieur le Maire, c'est que pour les années suivantes, vous puissiez nous donner les tendances. L'année dernière, souvenez-vous quand nous avons fait cette réflexion, Monsieur ADENOT, à la fin de sa réponse, a donné une indication sur les taux. Je pense que dans un débat d'orientation budgétaire, il faut absolument qu'il y ait cet élément, sinon on ne sert à rien, on ne peut pas discuter. De quoi voulez-vous que nous discutons si vous ne donnez pas les éléments ?

On ne peut discuter de rien, on range nos affaires et l'on va faire autre chose.

Mais revenons au débat. Après le vote de la Loi de finances 2017, la majorité municipale que vous êtes ne peut s'étonner des dégâts, parce qu'elle a, en son temps, voté pour le candidat HOLLANDE. Vous devez en assumer les conséquences. Le budget de la France a été établi sur l'hypothèse d'une croissance de 1,5 %. Or, nous savons qu'il n'en sera rien. La croissance, cela a été annoncé il y a deux jours, est seulement de 1,1 % avec les conséquences que vous connaissez sur la création d'emplois, puisque créations d'emplois il y a qu'à partir du moment où la croissance est supérieure à 1,5 %.

Le gouvernement se targue d'un budget – je parle pour la France – doté de moyens nouveaux. Pour l'enseignement, il s'agit de +3 Md€. Pour la sécurité dans la Loi de finances, il s'agit de +2 Md€. Pour l'emploi, il est octroyé aussi 2 Md€ supplémentaires. Or, dans votre analyse, on voit le contraire qui se dessine dans vos propos sur ce bilan positif. Par exemple, le Président Hollande se félicite qu'il y ait 600 000 chômeurs de plus en catégorie A depuis qu'il a été élu. On peut l'applaudir. Il se félicite dans la Loi de finances d'un déficit public de 2,7 %. Ceci explique certainement la baisse de la DGF à Champigny.

Oui, mesdames et messieurs, il va falloir faire avec ces chiffres et ce n'est certainement pas en cumulant le manque à gagner, comme vous l'avez expliqué sur l'une des pages, depuis

que Monsieur François HOLLANDE a été élu que vous résoudre les problèmes de Champigny.

Vous nous servez chaque année la même litanie. Cela fait 15 ans que je siége ici et à chaque débat d'orientation budgétaire, on a droit à un copier-coller de l'année précédente. Ce qui nous manque, c'est une réelle analyse, une stratégie et une définition des solutions que vous proposez. Moi, je n'en vois aucune pour faire venir les entreprises et les commerces. Je vous demande de vous retourner vers Fontenay-sous-Bois et éventuellement vers Charenton. Les entreprises quittent Champigny. Quant aux autres, je vais citer Monsieur LE GUILLOU, elles ne veulent pas venir.

Vous êtes-vous inquiétés d'aider Monsieur ROUX à trouver un repreneur ? Oui, mais trop tard. La quincaillerie ROUX, implantée depuis 1930, a fermé ses portes hier soir. Vous me dites oui, mais j'ai la lettre que Monsieur Michel ROUX vous a envoyée. Il vous avait prévenu qu'il allait fermer et vous ne lui avez pas apporté de réponse.

Attendez que je finisse mon propos. La lettre est là. Si vous voulez, vous la consultez. Un article du Parisien l'a indiqué hier, c'est une entreprise qui est un symbole dans Champigny et je pense que la mairie aurait pu faire quelque chose pour elle.

Vous vous précipitez sur la facilité offerte par la Loi de finances 2017, c'est-à-dire que le gouvernement socialiste vous a permis de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires. Mais ce que vous voulez avec ce système, c'est construire des HLM en lieu et place des logements que les propriétaires vont être obligés de vendre. Nous y reviendrons puisque nous avons une autre délibération et je rentrerai un peu plus dans le détail de mon propos.

En revanche, une analyse sérieuse a été faite sur l'encours de la dette. Vous lui avez consacré six pages sur les 21 pages de l'ensemble de votre rapport sur le débat d'orientation budgétaire. Simplement, vous oubliez de préciser que l'encours qui était de 120 M€ en 2015 passe à 154 M€ en 2017. Cela fait une sacrée augmentation. Cela obère notre épargne nette en faisant courir à la ville deux grands risques puisque les taux d'intérêt vont remonter.

Sur les projets que vous citez, vous nous rebattez les oreilles depuis au moins trois débats d'orientation budgétaire sur le métro. Avez-vous seulement une analyse concrète sur ce que ce nouveau mode de transport va apporter à notre ville en matière d'implantation d'entreprises, de commerces ?

On voudrait savoir, dans le débat d'orientation budgétaire, où seront implantés les entreprises et les commerces, quand ceux-ci vont arriver et combien. Avec ces chiffres, ce serait vraiment un débat d'orientation budgétaire, avec une stratégie que l'on peut comprendre et sur laquelle on peut échanger. Sinon, cela ne sert à rien.

Ce que je vois aujourd'hui, ce sont des entreprises qui partent. Je vois l'installation multiple de restaurants kebab tout au long des avenues jusqu'à la Fourchette. D'ailleurs, la réalisation du métro, parce que vous en parlez dans votre débat d'orientation budgétaire, n'est pas un investissement de la Ville. Si vous faites des travaux, vous serez remboursés par la SGP.

Le groupe scolaire des Courtilles, prenons encore cet exemple d'investissement. Il est nécessaire, je n'en disconviens pas. Mais vous en parlez depuis trois ans. Une fois pour nous dire que le projet est nécessaire, une autre fois pour nous dire que le projet est lancé, et une troisième fois pour nous dire que les travaux ont commencé.

Quant au Studio 66, vous en êtes fiers. Je sais qu'il y a une autre délibération sur le sujet, on y reviendra. Franchement, Monsieur le Maire, vous qui avez suivi l'ensemble des péripéties du Studio 66 depuis six ou sept ans, je pense que financièrement parlant, ce n'est pas une réussite.

Une orientation néanmoins dans votre note, c'est la baisse de 5 % du montant des subventions aux associations. Cela, c'est précis. Cela représente 90 k€. Pour autant, rien n'est indiqué sur la baisse des subventions du CCAS. Cette question, je l'ai posée lors de la commission des finances, pas de réponse.

Je suis tous les appels d'offres sur la ville et j'ai été très étonné de l'appel d'offres concernant les prestations de traiteur pour le compte du CCAS à hauteur de 368 000 € pour 2 750 personnes, ce qui ramène le repas à environ 133 € par personne. Si l'on baisse les subventions aux associations, je pense que l'on peut aussi baisser certaines dépenses. Il y a des gens qui sont récompensés par un repas, on peut le faire moins chic. Il y a bien d'autres personnes qui ont suffisamment de moyens pour se passer de ces réunions annuelles qui coûtent de l'argent.

Il y a un autre engagement que vous avez pris, à savoir 5 % sur les charges courantes. Je vous dis chapeau !, cela fait 2 M€. C'est un effort louable. J'attends de le voir dans le budget primitif et j'espère que vous le réaliserez.

On ne peut pas en dire autant des charges du personnel, car, là non plus, il n'y a aucune analyse et aucune stratégie. Vous reconduisez d'année en année le même discours. Il faut faire autrement. Je pense que cela va faire réagir du monde dans cette assemblée, je vous donne quelques idées.

Ne peut-on pas améliorer l'organisation du travail ? Certainement. La formation pour améliorer l'efficacité, l'autonomie du personnel ? Certainement. Aucune information dans le débat d'orientation budgétaire sur l'absentéisme du personnel à Champigny, pourquoi n'a-t-on pas accès à cette notion ? Peut-on prévenir ? Certainement. Nombre de collectivités locales ont travaillé le sujet, je reçois le courrier des maires et je peux vous dire que, partout en France, les municipalités, au regard de la baisse des subventions, organisent la gestion du personnel et mettent en place de nouvelles méthodes. C'est ce que je vous reproche.

Avez-vous analysé la durée de travail des équipes ? C'est une question qui va vous fâcher, mais la réflexion est en cours dans beaucoup de collectivités locales. Là encore, elles ont essayé et cela marche. Dans cette même assemblée, une proposition avait été faite par un membre de la majorité l'année dernière, qui n'est pas tout à fait dans la même majorité, mais qui s'en réfère toujours. Il disait : On devrait essayer de réduire le niveau hiérarchique. L'avez-vous fait alors que cela a été dit l'année dernière ? Qu'avez-vous fait depuis l'année dernière ? Avez-vous tenté quelque chose ? Je ne sais pas.

Pourquoi suis-je en train d'évoquer tout cela sur le personnel ? Parce que j'ai constaté une légère progression du nombre d'ETP entre 2016 et 2017, mais c'est surtout la masse salariale qui est effrayante. En 2008, nous étions à 55 M€. Nous sommes passés, je connais déjà vos réponses, à 77 M€ en 2017. C'est une progression faramineuse.

Ce que je dis n'est pas iconoclaste. Il s'agit simplement d'implanter à Champigny de nouvelles méthodes quand les temps sont difficiles, parce que tout le monde le constate. Il n'y a pas besoin de dire que les subventions ont baissé, on le sait. Comme réagissez-vous ? En criant que le gouvernement n'augmente pas les subventions alors que vous voulez une ville humaine et solidaire ? Cela ne sert à rien, c'est du discours, c'est du commerce que vous entretenez vis-à-vis des populations : on voudrait que vous soyez choyés, on n'a pas l'argent, donc on pense à autre chose.

Vous devez analyser, innover, changer avec l'époque. Arrêtons de faire des débats d'orientation budgétaire où l'on demande à l'État de l'argent. Cela ne sert à rien. D'où vient l'argent finalement ? Il y a des impôts à Champigny, comme la taxe d'habitation et la taxe foncière, mais quand l'État donne des subventions aux collectivités locales, ce sont bien les Français qui payent leurs impôts, qui financent ce genre de subvention.

La pression fiscale, les gens en ont assez. Arrêtons de demander des subventions à l'État qui va les ponctionner sur les Français et surtout, je m'adresse à Monsieur GUIGNARD, ne me dites pas que vous allez taxer les actifs financiers, parce que vous me l'avez sorti déjà une quinzaine de fois. J'espère que cette année, vous ne me ferez pas l'affront de recommencer, parce que taxer les petits propriétaires de résidence secondaire, ce n'est pas une trouvaille. Je me retourne vers mon ami Martin, pourquoi avoir fait à Champigny un office du tourisme ? »

Intervention de M. COCQ

« Je sais que la mode est à discourir sur la forme quand on est embêté par les questions de fond. Je vous remercie, Monsieur CHEVALIER, d'avoir commencé par la forme et d'avoir abordé les éléments de fond.

J'aurais voulu, Monsieur JEANNE, que vous vous soyez positionné sur le débat mis sur la table, auquel Monsieur BESNARD a répondu par un certain nombre d'éléments que je partage. Quelles sont notre tâche, notre mission, à nous, en tant qu'élus ? C'est de régir et d'organiser la communauté de vie à l'échelle de notre territoire et notamment, de permettre la continuité du service public, le bon exercice du service public et d'en définir plus ou moins, dans un cadre contraint, la surface et le périmètre.

Cette question a été posée, tant dans le rapport de Monsieur GUIGNARD que par notre collègue, Monsieur BESNARD. On ne peut pas s'échapper *via* des questions de forme, il va bien falloir la résoudre. Cette année a une double importance, parce qu'il est évident que les enjeux de la réforme territoriale et plus globalement des politiques nationales à l'œuvre depuis cinq ans, 10 ans, pourront nous amener à une situation nouvelle dans quelques mois. Cette situation nouvelle, ce que nous souhaitons faire aujourd'hui, c'est la mettre sur la table, parce qu'elle nécessite un débat public. Les choix qui pourraient être faits si cette dégradation perdurait, des choix durs, violents pour les habitants au regard du service qui leur est rendu aujourd'hui, ne peuvent pas être discutés sur un coin de table, fût-il en Conseil municipal, mais doivent être portés à la connaissance de tous.

Il faut clairement affirmer dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, que sur la question du service public et de l'engagement du personnel, ce sont plus que des efforts qui ont été engagés d'année en année. On en arrive aujourd'hui à une situation où l'expression « on en arrive à l'os » a sans doute déjà été utilisée, mais on voit qu'il n'y a plus de gras sur ces questions. Il n'y a plus de gras et aller plus loin, c'est mettre encore plus de désorganisation dans l'ensemble du système. Mettre encore plus de désorganisation, créer encore plus de souffrance et *in fine*, faire reculer le service public par le service public lui-même.

Cette situation n'est plus supportable et il sera impossible dans les années à venir d'aller plus loin. C'est la position que nous défendons avec mes collègues du groupe du Parti de Gauche.

Si la dégradation budgétaire, tel qu'elle est posée aujourd'hui, devait continuer, c'est le périmètre du service lui-même qui devrait être repensé. Cela signifie qu'un certain nombre de services rendus aux habitants, de sites, d'équipements, de plages horaires, devraient être redistribués, diminués.

Cette décision, nous nous refusons à la prendre aujourd'hui, parce que dans quelques mois, le cadre démocratique le plus large sera proposé à l'ensemble du pays et dira ce que le plus grand nombre souhaite. Si la continuité de l'ensemble de ces politiques devait être proposée, nous serions contraints d'en arriver là et c'est bien que les Campinoises et les Campinois le sachent aujourd'hui. Je veux qu'ils sachent aussi que nous ne nous résignons pas à aller vers cette politique. Nous aurons peut-être à y faire face demain, mais face à ce mouvement de construction budgétaire, nous marquons la limite qui est celle que nous atteignons aujourd'hui. Sans jouer sur les peurs, nous disons ce qui se passera à l'avenir si l'on suit la même pente. Du point de vue du débat démocratique, il est important que ce futur soit donné et ne pas commencer aujourd'hui à couper, pour que les moyens de faire autrement puissent être laissés à tous ».

Intervention de Mme DUPRE

« Bonsoir à tous. Nous abordons une nouvelle baisse de 1,2 M€ de DGF. Baisse qui survient pour la quatrième année consécutive. À cela s'ajoutent, si cela se confirme, les réductions de dotation de péréquation pour un montant total de 900 000 €. Ce qui, soit dit en passant, annule pour notre commune la limitation de moitié de la réduction de la DGF décidée par le président de la République au Congrès des maires.

Avec cette nouvelle saignée, il est peu dire que nous sommes devant de grandes difficultés pour pouvoir présenter un budget en équilibre tout en répondant aux besoins des Campinois. Depuis 2014, la réduction continue de la principale dotation de l'État, la DGF, nous prive de 17 M€ de recettes. C'est d'autant plus dommageable que nous subissons les conséquences d'une politique nationale qui ne marche pas.

Le pacte de stabilité qui n'est autre qu'un transfert d'une enveloppe inédite des prélèvements des entreprises vers les ménages et les collectivités prouve de plus en plus son inefficacité. En quatre ans et demi, le chômage comme la précarité n'auront cessé de croître et même l'OCDE met sérieusement en doute la pertinence d'une telle orientation. La Loi de finances 2017 fait comme si de rien n'était et conforte cette politique désastreuse avec la hausse du taux du CICE et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

Ce quinquennat aura été celui d'un transfert inédit de fiscalité avec une diminution de plus de 30 Md€ des prélèvements sur les entreprises transférés sur la fiscalité des ménages. C'est évidemment tout bénéfique pour les groupes du CAC 40 qui, évasion fiscale, ont retrouvé à peu près les mêmes échelles de dividendes qu'avant la crise financière de 2008.

Quant à la précarité, au chômage, à la pauvreté, ils ont atteint des chiffres jusque-là inégalés. Le vent mauvais du libéralisme a soufflé à l'opposé de toutes les solutions de progrès possibles. Ce vent mauvais a conduit à une situation où les inégalités ont explosé avec une richesse indécente d'un côté et de l'autre des personnes modestes, des salariés toujours plus nombreux à subir les difficultés.

Une récente étude a montré que neuf millions de personnes étaient en situation de pauvreté dans le pays, soit un million de plus qu'il y a 10 ans. Nous venons de prendre connaissance du rapport annuel de la Fondation abbé Pierre qui parle, chiffres à l'appui, d'une France fracturée par la crise du logement.

En disant cela, nous ne sommes pas hors sujet. Notre ville est touchée par ce fléau. Il suffit de penser aux situations de détresse que nous voyons dans nos permanences. Le service public et le service public communal en particulier sont les seuls moyens pour de nombreuses personnes de tous âges de disposer d'un minimum de droits et en premier, celui de la subsistance. C'est pourquoi il est indispensable de le soutenir.

Force est de constater que le chemin inverse a été pris sur le plan national. Nous sommes en difficulté sur ce budget, car nous avons des ambitions légitimes qui correspondent à l'avenir de notre ville, aux besoins des Campinois, à leur vie quotidienne. Elles correspondent à leur volonté qui s'est manifestée dans les urnes en 2014 d'une gestion solidaire et démocratique. Ils veulent une ville tournée vers l'avenir, qui bouge et qui agit pour sa jeunesse, une ville solidaire des citoyens les plus fragiles, qui résiste à la spéculation et qui met l'emploi et l'écologie au cœur de ses priorités.

Ces grandes orientations doivent être notre boussole dans la tempête de l'austérité qui nous atteint. Comment penser que ces réductions de moyens ne pèsent pas sur notre capacité à maintenir les projets d'investissement et de développement si nécessaires aux Campinois ? Qu'elles ne pèsent pas lourdement sur notre capacité à répondre aux besoins quotidiens qui sont en constante augmentation. Nous résisterons. Nous avons la volonté de tout faire pour ne pas supprimer ou amputer les réformes si utiles, c'est-à-dire maintenir les choix qui sont portés au travers des politiques de logement, de solidarité, d'éducation et de jeunesse, de sport et de culture, de défense de l'environnement, de santé, de cadre de vie et de loisir.

Il est essentiel pour 2017 de poursuivre la construction du groupe scolaire des Courtilles pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants. Il est essentiel de maintenir le choix

d'une Maison de l'enfance, d'une nouvelle médiathèque au Bois l'Abbé et de renforcer notre action de soutien aux jeunes Campinois pour leur entrée dans la vie professionnelle. Il est très important également de maintenir l'exigence de l'ANRU 2, de continuer notre action pour le centre-ville, pour la ZAC des Bords de Marne, ainsi que de soutenir toutes les actions préparant au mieux l'arrivée du métro. C'est le cas des actions si nécessaires pour la priorité au développement économique et à l'emploi des Campinois sur l'ex-VDO.

De même, il est essentiel de continuer à répondre au mieux aux besoins de tous les Campinois dans tous les domaines de la vie quotidienne. Rien ne nous détournera de cette volonté dans des conditions encore plus difficiles, nous le savons. Une fois encore, nous résisterons.

Il faut le dire, il y a des communes, des collectivités, qui ne se font pas prier. Elles suppriment allègrement des services essentiels pour les gens. Elles ferment des équipements, suppriment du paysage des festivals, font des saignées dans les postes d'agents, elles privatisent. Pour elles, l'austérité représente une aubaine, une façon de mieux répondre aux appétits du privé, avec une conséquence immédiate qui est de réduire le pouvoir d'achat de nombreuses familles, voire de leur interdire l'accès à des services.

Valérie PECRESSE, à la tête de la Région, ne s'embarrasse pas. Elle coupe dans toutes les dépenses sociales. Elle supprime totalement les subventions régionales au logement social sous le fallacieux prétexte qu'il s'agirait maintenant d'une compétence de la métropole. Soyons sérieux et voyons les conséquences immédiates de ces décisions pour les locataires eux-mêmes. Projet de construction ou de réhabilitation remis en cause, quittances de loyer en hausse, inégalité renforcée.

Il y a cependant une cohérence, une logique qui veut percer. Dans le programme de François FILLON, les similitudes avec les choix de Valérie PECRESSE sont frappantes. Blocage des aides à la construction, pas seulement régionales, pour les communes ayant 30 % de logements sociaux. Nous aurons une idée plus précise en continuant la liste de cette logique ultra réactionnaire. Supprimer l'obligation pour les communes d'avoir 25 % de logements sociaux et baisser le plafond de revenu y donnant accès. Cette logique, c'est laisser faire le marché, il n'y a pas d'autre mot. Au cours de notre débat sur les orientations budgétaires, comment ne pas évoquer au nom de cette même logique, les mesures d'une brutalité inouïe préconisées par le candidat de la droite, la réduction de 100 Md€ à l'action publique, la suppression de 500 000 fonctionnaires particulièrement dans les collectivités ?

Pour Champigny, ce serait l'équivalent de 160 agents territoriaux en moins. Chacun peut ici imaginer ce que cela représente comme conséquences pour notre action au service des Campinois. Des projets abandonnés, des restructurations imposées, des inégalités encore renforcées. C'est pourquoi nous appelons à l'action tous les Campinois et tous les agents de notre collectivité. Jamais le service public communal n'a été menacé de la sorte. Non le service public n'est pas une charge à réduire d'urgence. Il est fondamental de répondre aux besoins de tous. C'est un levier de développement pour l'ensemble de la société.

Une dernière seconde sur les banquets, en aucun cas je n'accepterais et personne ne pourrait accepter que cette dépense soit allouée à des banquets. Je ne sais pas où Monsieur CHEVALIER a trouvé ces chiffres, mais ils sont absolument faux ».

Intervention de M. CHEVALIER

« C'est idiot de dire que c'est faux. Si je vous le dis, je ne l'invente pas, c'est dans la presse ». C'est un appel d'offres qui a été lancé par le CCAS et la mairie. Les chiffres sont à la disposition de tous. Regardez les chiffres, parce que je ne peux pas vous apporter à la virgule près un chiffre. Ce n'est pas possible.

Intervention de M. FAUTRE

« Est-ce bien le chiffre définitif qui a été retenu ? »

Intervention de M. CHEVALIER

« C'est dans le texte de l'appel d'offres.

Ce que j'ai essayé de vous expliquer, c'est de changer, de faire des efforts, de regarder différemment les choses pour répondre à un manque de subvention, c'est tout. Il y a un exemple, vous dites 5 % de moins sur les associations, je dis *quid* du CCAS et je donne un chiffre. Maintenant, réfléchissez à ce que je dis. Ce n'est pas la peine de batailler et de dire que c'est faux ».

Intervention de M. FAUTRE

« Beaucoup de mes collègues sont intervenus et ont participé à donner des réponses, pas seulement aux inquiétudes, mais aux interrogations, aux désaccords que vous portez. Vous mettez beaucoup en avant la question de la forme et je rejoins mon collègue, Monsieur COCQ. Oui, la forme doit accompagner le fond, mais en même temps, il faut discuter du fond. Vous minimisez le contexte actuel dans lequel nous nous trouvons, alors que ce sont beaucoup de maires, de présidents de départements, de présidents de régions qui constatent aujourd'hui que la réduction drastique des subventions aux collectivités porte atteinte au service public lui-même et à travers celui-ci, ce sont les conditions de travail pour mettre en œuvre les prestations essentielles.

Dans la crise sociale et économique que nous traversons et sur la question des prestations solidaires, des actions sociales au bénéfice des personnes, je trouve que c'est tout à l'honneur des collectivités que de les assurer auprès de nombreuses familles acculées aux difficultés financières.

Quand on voit le niveau des retraites et des salaires, quand on voit le nombre d'entreprises qui disparaissent, quand on voit la précarité qui augmente, quand on voit une grande partie de la jeunesse en difficulté et toutes les couches sociales sont concernées, que les collectivités offrent des prestations dans le domaine de la restauration scolaire, de l'enfance, de la santé, de la jeunesse, des sports et des loisirs, cela permet à une grande partie de nos concitoyens de ne pas se retrouver hors sujet.

C'est un honneur que de pouvoir continuer à garder un cap.

Oui, vous l'avez compris dans les propos de Monsieur GUIGNARD, nous avons des ambitions contrairement à ce que vous dites. C'est ce qui a été exprimé dans le programme municipal sur lequel nous avons été élus et sur lequel nous avons travaillé. Ce cap, nous voulons le maintenir.

En même temps, nous ne sommes pas des fous furieux, excusez-moi du terme. Le contexte actuel a été souligné par nos collègues au sujet de la réforme institutionnelle et il y a de quoi être inquiet. La visibilité est à courte distance. L'économie souffre du manque d'investissements et le nombre d'entreprises qui ferment tous les jours pose problème. N'y a-t-il pas un lien entre les entreprises qui ferment et le niveau d'investissement que l'on nous contraint de baisser, en sachant qu'il y a encore quelques années, les collectivités territoriales étaient « responsables » de 75 % des investissements publics en France ? Aujourd'hui, je crois que nous sommes à 70 %, voire 68 %. Ce sont des dizaines de milliards en moins dans l'investissement privé. L'investissement public participe à l'investissement privé. La décision qui a été prise de ce grand chantier qu'est le métro, cela participe à l'investissement privé et cela permet à des milliers de salariés de continuer à travailler et à vivre dignement.

Je me félicite de lancer un cri d'alarme sur l'existence même du service public, nous le ferons toujours. On nous propose de le moderniser, mais nous le faisons. Ici, personne n'est contre la modernisation du service public. Nous devons le moderniser car les besoins évoluent et sont parfois nouveaux. Or, moderniser le service public alors qu'on lui coupe les jambes, les bras et la tête, c'est un exercice extrêmement compliqué.

C'est pourquoi je me félicite d'avoir été capables, au sein de la majorité, les quatre groupes, de lancer un appel aux agents du service public territorial, à la population des Campinois,

pour leur dire où nous en étions et pour les appeler à se mobiliser, parce que l'urgence est là aujourd'hui ».

Intervention de M. LAMBERT

« Monsieur CHEVALIER, nous connaissons votre conception du service public, en général, dans sa globalité. Stéphanie DUPRE vient de le dire, des annonces sont faites, il y a une volonté flagrante et qui n'est pas nouvelle de remise en cause du service public.

Quand vous annoncez des chiffres, Monsieur CHEVALIER, de 55 à 70 M€, il faut que vous ayez en mémoire qu'entre 2008 et 2016, nous avons intégré les centres de loisirs pour plus de 5 M€, nous avons intégré les rythmes scolaires, les points d'indice qui ont augmenté, et ce, sans compensation financière de l'État. Il faut songer à ce qui s'est passé entre 2008 et 2016. Quand vous dites que la masse salariale augmente, si vous avez bien lu le document, à la page 20, dans le dernier chapitre, il est précisé que grâce aux efforts réalisés dans tous les secteurs des services municipaux, pour la première fois, le budget de la masse salariale baissera de 0,6 % en 2017.

C'est-à-dire que la masse salariale, dans les prévisions du débat d'orientation budgétaire qui nous est présenté ce soir, pour la première fois, est en baisse par rapport au budget précédent ».

Intervention de Mme LE LAGADEC

« Monsieur le Maire, juste un petit mot pour ma collègue Caroline ADOMO. Malheureusement, au travers de cette baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement, c'est moins de service public. C'est aussi moins d'investissement, notamment dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance, du sport et je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec le précédent dossier, c'est moins de service au service de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Intervention de M. JEANNE

« Je voulais apporter une précision, en particulier à la suite de l'intervention de notre collègue Madame DUPRE. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, de l'écrire, notre position n'a pas varié. On ne trouve pas qu'il y a trop d'employés municipaux à la Ville de Champigny. Proportionnellement, il y en avait tout autant dans les autres communes de la même strate. Ne laissez pas penser que nous serions favorables à la diminution de 160 personnes et n'allez surtout pas colporter ce genre de propos, car en l'occurrence, ce n'est pas notre position.

En revanche, nous pouvons faire mieux en termes de service public avec les moyens que nous avons. Quand la dépense publique est à 57 % du PIB alors qu'elle était cinq points en dessous il y a encore quelques années, sachant que les services publics n'étaient pas très différents, on voit bien qu'il y a eu un dérapage au niveau des collectivités territoriales. Je ne dis pas que c'est le cas à Champigny, mais un certain nombre de départements et de régions ont augmenté fortement leurs dépenses et revenir à cet équilibre n'est pas quelque chose d'irréalisable, sans tout remettre en cause.

J'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que la loi sur la métropole n'a pas facilité les choses. Aujourd'hui, les contraintes financières, nous en sommes tous conscients et les maires de toutes les sensibilités politiques le disent. Il n'y a pas d'ambiguïté dans nos propos. Mais il faut que nous apprenions dans les responsabilités qui sont les nôtres, à faire mieux avec moins. Ce n'est pas facile, nous n'aurons pas le choix. C'est cette orientation que l'on vous demande de prendre, ainsi que de donner des éléments beaucoup plus précis dans les documents que vous nous présentez, plutôt que de toujours rejeter sur le national, l'international.

Travaillons nos responsabilités. On peut faire mieux avec une contrainte qui s'impose à nous.

Nous ne participons pas au vote, parce que nous n'avons pas obtenu les éléments demandés ».

11 REFUS DE VOTE dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME IOST Armelle, MME NGUYEN-DINH Marie, M. BARON Franck, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, MME AMAR Sophie, M. VIGUIE Yann, MME DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain,

ADOpte A LA MAJORITE

38 votes pour dont 5 procurations

Le conseil municipal prend acte de la tenue du rapport du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Ville.

3)

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2017.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal.

Rapport présenté par M. LAMBERT qui fait état de la demande faite en commission.

M. CHEVALIER a demandé pourquoi il y a une différence entre le chiffre des résidences secondaires de l'INSEE et ceux du service des impôts.

Réponse : La question avait été posée aux services fiscaux au moment de l'instauration de la majoration de la TH sur les résidences secondaires, ceux-ci n'ont pas su nous répondre et s'appuient sur les déclarations des contribuables.

Intervention de M. CHEVALIER

« Le gouvernement vous a donné un os à ronger. Comme il ne peut plus vous délivrer autant de subventions, il vous a donné le moyen de pouvoir augmenter les impôts et vous avez aussitôt sauté dessus.

Sur la réponse qui a été faite, j'ai regardé la définition de ce qu'est une résidence secondaire et la définition de ce qu'est un logement vacant. Une résidence secondaire est une résidence occupée le week-end ou pendant les vacances pour des séjours touristiques. C'est pour cela que je faisais allusion à l'office de tourisme de Champigny.

Avant de lancer une augmentation de cet ordre, je pensais que vous auriez réfléchi et regardé les chiffres. S'agit-il de maisons individuelles ? De logements dans des immeubles collectifs ? Quels sont les propriétaires ? Avez-vous une notion de tout cela ? Quand j'ai posé des questions sur la différence avec les chiffres de l'INSEE, on m'a renvoyé dans les cordes en disant que ce sont les services fiscaux qui donnent le rôle.

Dans quelques délibérations, nous allons évoquer le prix de l'eau et dans le prix de l'eau, vous donnez les chiffres de l'INSEE. Vous donnez alors le chiffre de 170 résidences secondaires à Champigny. C'est vous qui le dites, c'est vous qui l'écrivez. En revanche, à propos de l'augmentation de 60 % de la taxe d'habitation, vous dites qu'il y a 877 résidences secondaires.

Il faut un peu de cohérence. Soit cette délibération, vous ne l'avez pas regardée. Soit la délibération sur l'eau est fautive. J'aimerais une réponse. Cela me paraît trop. Il y a 170 résidences secondaires, il y a 1 856 logements vacants. Multiplier par trois cette surtaxe mise en place par le gouvernement socialiste, cela a été très apprécié à Paris, mais peut-être

que les conditions de Paris intra-muros sont différentes de celles de la banlieue. Il est vrai que ce sont les socialistes et les communistes qui ont voté cette loi pour Paris.

Qu'est-ce que cela va vous apporter ? Vous avez fait des calculs. C'est 0,2 % du budget de la commune. Vous allez taxer des petits propriétaires, vous allez obliger ces gens-là à vendre leur logement pour 0,2 % de recettes supplémentaires. Je trouve cela scandaleux. Ce n'est pas logique, sauf si vous avez derrière une autre idée que j'ai exprimée tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire. Les gens vont vendre leur résidence, parce qu'ils ne voudront pas payer trois fois ce qu'ils payaient avant et vous allez construire des logements HLM. Si c'est cela votre astuce, ce n'est pas terrible.

Nous voterons contre cette délibération ».

Intervention de M. FAUTRE

« Votre argumentation me paraît tellement aberrante. Comment pouvez-vous y croire un instant ? En plus, les appartements et les pavillons sont dans le territoire, comment pouvez-vous faire un parallèle entre cette décision et le fait que nous allons construire des logements sociaux ?

Je rappelle une énième fois : où avez-vous vu aujourd'hui, dans quelque programme que ce soit, que des logements sociaux ? Aucun. Vous répétez à l'envi, en permanence, logements sociaux, logements sociaux... Mis à part dans les programmes des années 1970... »

Intervention de M. CHEVALIER

« Pourquoi faire cette augmentation de taxe ? Donnez-moi la raison ».

Intervention de M. FAUTRE

« Ce sont les recettes supplémentaires sur lesquelles vous nous appelez à réfléchir depuis des années, Monsieur CHEVALIER, et la loi le permet ».

Intervention de M. VIGUIE

« Je veux intervenir sur ce point, parce que cette résolution nous interpelle dans la mesure où elle taxe les propriétaires.

Soit la pression foncière est telle sur la ville de Champigny que les résidences secondaires empêchent les habitants et les travailleurs de résider sur place et les oblige à quitter la ville et dans ce cas-là, nous pourrions comprendre comme à Paris ou dans les stations balnéaires que cette taxe puisse être fondée et nous aurions pu être pour. Soit il s'agit de trouver des recettes de poche en faisant feu de tout bois, pour taxer les propriétaires et dans ce cas-là, nous nous abstiendrons sur cette mesure.

Cette mesure ne nous paraît pas du tout fondée. Si bien que je peux vous faire une petite proposition, si je peux me permettre. Des personnes ont des résidences secondaires avec des résidences principales ailleurs, des retraités passent la moitié de leur temps en dehors de Champigny et la moitié à Champigny. Si la politique fiscale était incitative à Champigny, ces résidences secondaires pourraient redevenir principales. Malheureusement, je ne crois pas que ce soit le cas. En termes d'ISF par exemple, l'exonération de 30 % porte sur la résidence principale, ce qui peut conduire certains propriétaires à décider d'affecter leur résidence principale ailleurs qu'à Champigny.

Si la Ville et le Département, car c'est souvent la double peine en matière fiscale, portaient un choix plus incitatif, je suis sûr que l'on retrouverait un taux de résidences principales plus fort. Malheureusement, trop d'impôts tuent l'impôt et cette politique de taxation ne résoudra pas la crise du logement constatée régulièrement sur la ville. Nous nous abstiendrons au niveau de notre groupe sur cette proposition ».

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

36 votes pour dont 4 procurations

4 votes contre dont 1 procuration

MME DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

M. ROUGIER Jean-Marie mandataire de Mme RECHER Virginie

9 abstentions dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME IOST Armelle,

MME NGUYEN-DINH Marie, M. BARON Franck, MME THIROUX Aurore,

M. DUVAUDIER Michel, MME AMAR Sophie, M. VIGUIE Yann

4)

Contrat de bail commercial et convention pluriannuelle à passer avec la Société Nouvelle Studio 66.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal

6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux

Rapport présenté par M. GUIGNARD qui fait état des questions posées en commission.

M. CHEVALIER a demandé ce qui justifie l'augmentation de la subvention passée de 150.000 € en 2015 à 175.000 € en 2017.

Réponse :

L'augmentation de la subvention municipale à la Société Nouvelle Studio 66, proposée pour l'année 2017 à 175 000 euros, est motivée par le fait que l'aide municipale au studio 66 n'avait pas évolué depuis décembre 2007 et est donc restée à un niveau constant ces dix dernières années, à 150 000 euros.

La progression de 25 000 euros, soit 17%, correspond à un réajustement nécessaire de la participation de la commune permettant de prendre en compte : l'augmentation des coûts d'exploitation pour la période écoulée d'une part ; le niveau des frais de fonctionnement du nouveau cinéma pour les années à venir, qui doit proposer une programmation équilibrée entre des productions grand public et des films d'auteur, avec une tarification très accessible (max à 4.80 euros)

Il s'agit aussi d'accompagner la reprise de l'activité du cinéma après sa rénovation dans un environnement de plus en plus concurrentiel

- M. JEANNE a demandé quel était le niveau des entrées actuelles du cinéma.

Réponse :

Depuis la réouverture, le cinéma a enregistré 60 444 entrées.

Des données plus précises sont détaillées ci-après pour le jeune public :

- 1 440 entrées / élèves pour école au cinéma, 527 entrées pour collège au cinéma et 298 entrées pour lycée au cinéma.

-13 823 entrées pour les moins de 14 ans hors dispositifs, centres de loisirs, groupes....

Il est également constaté une évolution importante, sur le dernier trimestre de l'année, entre les entrées 2014 et celles 2016 :

Octobre 2014 : 9 170 entrées / Octobre 2016: 12 636 entrées
Novembre 2014 : 8 798 entrées / Novembre 2016: 14 865 entrées
Décembre 2014 : 15 931 entrées / Décembre 2016: 19 709 entrées.

M. JEANNE a demandé à avoir le compte d'exploitation prévisionnel du cinéma avec la notion de point d'équilibre.

Réponse :

L'article 6 de la convention de partenariat dispose que l'exploitant est tenu de remettre à la commune un rapport détaillé concernant l'exploitation du cinéma au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Il n'est pas tenu de fournir le compte d'exploitation prévisionnel avec la notion de point d'équilibre.

Intervention de M. CHEVALIER

« Pour ne pas que vous ayez à deviner au travers de mes propos comment nous voterons, je vous dis tout de suite que nous voterons contre cette signature du contrat et du bail au motif que, déjà, en 2010, nous nous étions opposés sur la délibération relative aux travaux. Notre opposition réside dans la préservation des intérêts de la ville.

Vous nous dites que la Société Nouvelle Studio 66 participe au financement des travaux, soit 688 000 €. Je veux bien, mais la Ville en investit 2,4 M€. Il y a une proportion qui est plutôt favorable en termes de coût sur la Ville.

Si on regarde sur plusieurs années : on est passé du privé, on est revenu à une gestion par une SEM, vous n'avez pas su ou pu gérer cette SEM, vous l'avez à nouveau cédé au privé, vous avez perdu du personnel, vous avez engagé des travaux et vous en engagez encore. Sur cette durée, ce sont à peu près 5 M€ entre les pertes réalisées et les travaux engagés.

Je ne vois pas la raison de la gratuité du loyer. Je ne vois pas pourquoi la Ville qui est propriétaire va décider de cette gratuité. Vous avez dit qu'il fallait 160 000 entrées. Or, vous aviez commandé il y a quelques années un rapport de Monsieur Gérard VUILLAUME, je pense que vous vous en souvenez. Cet expert du cinéma avait dit qu'au maximum, on ne pouvait compter que 160 000 entrées. Aussi, vous entérinez le fait qu'il y a une gratuité du loyer. Sachant que l'on ne peut pas aller au-delà de 160 000 entrées, vous fixez la barre à 160 000, ce qui veut dire que « c'est tout bénéf ».

Il s'est fait rembourser beaucoup de ses travaux et équipements par le CNC, et c'est bien la Ville qui paie.

Maintenant, il y a cette augmentation. On passe de 150 000 à 175 000 €. Monsieur GUIGNARD a bien calculé les ratios, ce sont effectivement 17 %. Votre façon de gérer les intérêts de la ville semble incompréhensible. D'un côté, vous baissez les subventions de 5 % et là, vous nous annoncez une augmentation de 17 %. Où est la cohérence de vos propos ? J'en doute. Nous voterons contre ».

Intervention de M. JEANNE

« Sur cette délibération, vous savez que nous avons toujours eu des positions favorables au maintien de ce cinéma dans notre ville.

Pour autant, il y a un certain nombre de points qui pose des difficultés. La justification qui est apportée ce soir sur l'augmentation de cette subvention est assez peu convaincante. Ainsi, au regard des investissements réalisés, des engagements avaient été pris par l'ensemble des parties. L'un des engagements était d'avoir une programmation art et essai, à raison de 1 500 projections par an. Aujourd'hui, on est loin d'y être dans la nouvelle programmation telle qu'elle est réalisée.

Par ailleurs, si l'on veut être extrêmement précis, l'ensemble des travaux réalisés, au-delà des 688 939 € de l'exploitant et des 2,4 M€ de la Ville, il y a aussi une subvention de 720 000 € de la Région. Plusieurs acteurs ont donc financé cet établissement pour sa

rénovation. Des engagements ont été pris avec des objectifs précis. Mais aujourd'hui, les objectifs, on a du mal à les cerner sur cette question des entrées.

Vous avez répondu à la question sur les dernières entrées : 15 000 en décembre et 19 000 en janvier. Cela laisse penser que l'on pourrait effectivement être sur un niveau de 180 à 200 000 entrées, mais il faut aussi intégrer que l'offre de cinéma s'est enrichie sur notre secteur, notamment dans la ville voisine de Chennevières, ce qui risque de nous faire perdre une part des spectateurs qui iront dans cet équipement.

Je crois qu'il faut que chacun respecte pleinement ses engagements. Après avoir très mal géré cet équipement, la Ville a beaucoup investi. Nous vous avons soutenu tout en dénonçant la gestion qui était la vôtre. Le fait qu'un vrai professionnel de la culture soit à la tête, cela redonne un allant réel, avec une programmation mieux adaptée que ce qui se faisait par le passé. De ce point de vue, nous avons toujours trouvé que cela allait dans le bon sens. Mais au regard de ces investissements, nous vous demandons d'être beaucoup plus exigeants à l'égard de l'exploitant. Je ne reprendrai pas les mots de notre collègue François COCQ à l'égard de l'exploitant qui étaient particulièrement désobligeants, mais il s'agirait d'être plus exigeant sur les comptes tels qu'ils sont rendus et de faire en sorte que, si cette subvention devait être augmentée, cela ne pourrait pas perdurer. Des engagements ont été pris dans le cadre d'une convention : 150 000 €, pas de loyer. Nous faisons beaucoup.

L'équipement semble fonctionner. Nous souhaitons le soutenir, mais il y a des limites. Les restrictions budgétaires évoquées dans le débat d'orientation budgétaire montrent bien qu'il y a des limites. Nous ne voulons pas condamner cette politique, mais nous vous demandons d'être plus exigeants. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération ».

Intervention de Mme KENNEDY

« Je crois, mes chers collègues, que vous souffrez de pertes de mémoire, parce qu'il y a quelques années, vous demandiez sans cesse à la municipalité de sauver ce cinéma, ce que nous avons fait.

Vous le savez parfaitement, et Monsieur CHEVALIER en particulier, puisqu'il assistait aux assemblées générales, on ne pouvait pas conserver la gestion par la SEM car nous partions de très loin. La situation physique du bâtiment du cinéma ne permettait pas de continuer cette gestion, sauf à entreprendre les travaux que nous avons bien entrepris en partenariat avec Mégarama et qui ont fait l'objet de longues discussions, ainsi qu'avec des subventions.

Dans le coût des travaux de la Ville, il faut déduire les subventions que nous avons été cherchées auprès de la Région, qui étaient au maximum et auprès du Centre National du Cinéma, même si elles sont attribuées à l'exploitant. Nous avons négocié avec le CNC et nous avons pu mettre en avant le travail mené par la direction de la culture pour l'éducation à l'image, notion évoquée par Jean-Jacques GUIGNARD à l'instant. Cela a fait l'objet de nombreux débats ici dans la mandature précédente. Nous avons été contraints de chercher un exploitant et nous avons essayé de prendre le mieux-disant. C'est avec Mégarama que nous avons engagé, il y a une dizaine d'années, un partenariat avec une convention et un droit de bail.

Les travaux sont terminés. C'est avec beaucoup de succès que depuis l'inauguration, les Campinois fréquentent ce cinéma. C'est un équipement extrêmement moderne. Au-delà des travaux, je rappelle que Mégarama a pris en charge l'ensemble des nouveaux écrans, les écrans 3D et le numérique. Très prochainement, à la fin de ce mois, des bornes seront installées. Il ne s'agit pas uniquement de travaux sur le bâtiment, mais c'est aussi la rénovation et l'amélioration de la qualité de service auprès des Campinois.

Sur la gratuité du loyer, j'ai fait le calcul : 60 444 entrées en trois mois et demi, c'est depuis la réouverture du cinéma, 19 000 entrées par mois. J'ai rencontré, encore aujourd'hui, les exploitants de Mégarama, ils ont bon espoir de dépasser les 160 000 entrées. Ces 160 000

entrées, c'est ce qui est nécessaire pour arriver à équilibrer l'exploitation au bout d'un an. Je ne désespère pas, même s'il y a un aspect gratuité, il y a une montée en charge du montant du loyer au fur et à mesure de la progression du cinéma.

Pourquoi avons-nous défendu ce cinéma ? Parce que les Campinois y tiennent énormément et j'en vois un certain nombre qui le fréquente. Le retour de plus de 60 000 spectateurs campinois le prouve. Il y avait une forte attente. Le succès de l'inauguration le prouve aussi. C'est une locomotive en termes de politique culturelle et d'éducation à l'image. Cela concerne énormément d'enfants à travers les dispositifs comme Ciné-filou. C'est aussi un enjeu culturel et d'autonomie pour permettre à nos jeunes de se forger un esprit critique et de découvrir d'autres horizons qu'ils n'abordent pas forcément au sein de l'école. L'accompagnement de la direction de la culture permet cela.

Ce cinéma en centre-ville, c'est le premier geste, et nous sommes tous volontaires à ce que le centre-ville soit dynamisé. Le premier acte est engagé, je pense que c'est important et qu'il n'y a pas matière à le regretter, tant s'en faut. Je suis optimiste quant à l'avenir de ce cinéma, même s'il existe une concurrence. Le montant de la subvention prend en compte la qualité des prestations. Désormais, nous disposons d'un cinéma tout à fait moderne avec, comme l'ont réaffirmé les exploitants de Mégarama, une attention toute particulière à la variété de la programmation, une qualité de programmation pour satisfaire l'ensemble de la population.

Les engagements sont tenus. Le label art et essai, nous l'avons et nous avons été très attentifs à cela. Nous continuerons à être vigilants quant à cette labellisation.

Les progrès que nous avons pu obtenir dans les engagements de la part de Mégarama, au-delà des 12 initiatives pilotées par la Ville, c'est d'obtenir quatre initiatives. Ainsi, pendant le week-end, période où Mégarama engrange le plus de chiffres d'affaires, une mise à disposition va permettre d'engager les initiatives pilotées par la municipalité. Tout le travail nourri avec les associations est également extrêmement important.

Ce sont les subventions et toutes ces négociations qui ont permis d'obtenir des prix très compétitifs. Nous avons fait une étude auprès des cinémas qui nous sont proches, qu'ils soient portés ou aidés par les municipalités, ou bien les cinémas privés, nous sommes en dessous de l'ensemble des tarifs. C'est aussi cela qui construit l'attraction. Nous avons simplifié les tarifs : 4,80 € pour les moins de 14 ans, 6,80 € pour le plein tarif. Je ne sais pas si vous avez l'occasion d'aller au cinéma ailleurs, on ne paie pas sa place 6,80 €, c'est bien le double. Pour les associations et les comités d'entreprise, c'est un tarif à 5,80 €.

Nous n'avons pas renié nos engagements, tant s'en faut, nous les avons même améliorés. C'est une discussion qui n'a pas été facile, je peux vous l'affirmer, mais qui permet de prendre en compte les exigences de plus en plus importantes de la Ville, qui sont le reflet des exigences des Campinois ».

Intervention de M. FAUTRE

« Merci de ces réponses qui me semblent répondre aux interrogations exprimées. Sur la subvention, il a été rappelé qu'en 10 ans, nous sommes passés de 150 000 à 175 000 €, soit 17 % en 10 ans, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie. Il me semblait utile de le préciser ».

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour dont 5 procurations

2 votes contre

MME DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

9 abstentions dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME IOST Armelle,

MME NGUYEN-DINH Marie, M. BARON Franck, MME THIROUX Aurore,

M. DUVAUDIER Michel, MME AMAR Sophie, M. VIGUIE Yann

5)

Demande de subvention pour la construction d'une médiathèque pour le haut de Champigny-sur-Marne.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal

6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux

Rapport présenté par M. KUENGIENDA qui fait état des demandes faites en commission.

M. JEANNE a demandé où était le plan qui est indiqué dans le rapport. Il demande également à avoir le descriptif du projet.

Il a également demandé sur quel motif la grille de financement a été changée entre les deux versions du rapport.

Réponses :

Le descriptif du projet, le programme avec les surfaces ainsi que le plan seront fournis pour approbation aux membres du Conseil Municipal lors de la préparation de la séance du 29 mars 2017.

Le nouveau plan de financement remis aux conseillers est plus précis, intègre l'ensemble des coûts prévisionnels, notamment en plus des travaux, l'acquisition du mobilier, des nouveaux supports et le matériel informatique qui sont également financés, ce qui permettra d'effectuer, sans attendre, les demandes de subventions.

Intervention de M. VIGUIE

« Merci Monsieur le Maire. Sur la culture, nous ne pouvons pas voter contre, nous avons toujours demandé de favoriser et de développer la culture sur Champigny. En revanche, comme nous l'avons dit en commissions, il y a un certain nombre de points qui nous interpellent, qui nous posent question et qui nous empêchent aujourd'hui de voter pour.

D'une part, vous présentez un projet sans plan sur lequel il nous est difficile de nous positionner.

D'autre part, s'agissant de la répartition financière et budgétaire du projet, notamment la part financeur des uns et des autres, en commission, vous avez présenté une première proposition avec une part de la Région à 715 853 €, soit 15 % du financement et dans le document de séance, on note 1 195 000 € avec 25 % de la part de la Région, on vient d'entendre maintenant une part de 20 % de la Région. On aimerait plus de clarté sur le financement, notamment à quel point la Région sert de variable d'ajustement dans le financement de ce projet.

Enfin, je parlerai en tant qu'habitant du quartier de Cœuilly, ouvrir une nouvelle médiathèque, c'est très bien, mais *quid* de la médiathèque Gérard Philipe ? On a déjà perdu le cinéma, on nous avait dit que toutes les séances d'art et essai, perdues à Cœuilly, seront diffusées au centre-ville. Or, on sait bien que ce n'est pas vrai et qu'assez peu d'amateurs d'art et essai descendent en centre-ville et suivent ces séances qui n'existent pas ou peu. Nous craignons que l'ouverture de cette nouvelle médiathèque au Bois l'Abbé induise un

impact négatif sur celle de Cœuilly qui est très appréciée des familles, des enfants, des gens qui viennent à pied depuis les écoles.

Je rappelle qu'il y a plus de 900 enfants à côté et que le Bois l'Abbé est beaucoup moins pratique, car il faut prendre la voiture ou le bus. C'est aussi une inquiétude forte des habitants de Cœuilly et Village Parisien qui fait que nous ne voterons pas pour et que nous nous abstiendrons sur cette résolution ».

Intervention de Mme AHANDA

« Contrairement à mon collègue Monsieur VIGUIER, je ne partage pas du tout ces remarques. Je pense que l'implantation d'une médiathèque dans ce secteur favorisera un maillage territorial. À l'inverse de ce qu'il exprimait quant aux doutes des habitants, j'ai entendu des remontées différentes. Des habitants expriment qu'un autre établissement public de ce type serait positif. Non seulement il favorise le maillage territorial, mais il aide à réduire à la fois les fractures culturelles, les fractures territoriales, géographiques, mais aussi la fracture numérique que connaît la ville de Champigny.

Je ne partage pas du tout ces remontées de Cœuilly et Village Parisien, car ce n'est pas ce que j'ai entendu de la part des habitants qui me sollicitent par courriel au niveau du conseil de quartier ou de la part des habitants que je rencontre qui estime que plus il y aura un renforcement des établissements culturels, plus cela créera une mixité, un mélange et cela renforcera les échanges, les rencontres au niveau de la ville, pour compenser certaines fractures que connaît notre ville. C'est pourquoi mon groupe et moi-même voterons pour ce projet positif ».

Sortir de séance de M. COCQ à 23h 05 qui donne procuration à Mme LE LAGADEC.

Intervention de Mme CAPORAL

« Je trouve c'est une excellente idée que de faire une nouvelle médiathèque à cet endroit. J'ai néanmoins une question à propos des horaires des médiathèques. Si l'on vise un public de jeunes, d'étudiants, il faut étendre les horaires de manière à ce que ce soit ouvert plus tard le soir ».

M. FAUTRÉ

« Ces questions ont été intégrées dans le rapport. Il s'agit aujourd'hui de demander les subventions. Nous aurons l'occasion d'échanger, de débattre. Le projet, nous en discuterons de manière très précise. Des plans permettront de juger du contenu de la qualité de cette infrastructure nouvelle ».

Intervention de M. JEANNE

« Il n'y a pas de réponse à la question posée en commission ».

Intervention de Mme KENNEDY

« La différence est que nous avons une fourchette de participation, un taux de participation. Par prudence, nous avons indiqué le montant minimal et il me semble que l'on vous a donné le taux maximal de chaque partenaire. C'est ce qui fait qu'il y a une différence avec ce qui a été présenté. Nous sommes très prudents, nous préférons mettre la fourchette minimale. En revanche, en commission, on vous a donné le pourcentage maximal.

Il s'agit d'un équipement nouveau qui va permettre de résoudre une difficulté. La médiathèque du Bois l'Abbé est complètement enfermée dans le Bois l'Abbé, en pied d'immeuble avec toutes les difficultés que cela suppose au regard des problèmes de réseau, de collecteur. C'est un équipement nouveau qui sera placé en principe sur une parcelle – la note n'est pas encore passée au bureau municipal – qui se trouve sur Salvador Allende.

La médiathèque Gérard Philipe est extrêmement à l'étroit, on a besoin de la moderniser, d'avoir de l'espace. Elle est en plus inaccessible aux personnes handicapées et aux poussettes. L'idée est venue des équipes au départ, à savoir de disposer d'une structure qui permette de répondre aux besoins de lecture publique, de formation et d'éducation pour l'ensemble de ces quartiers. Ce sont à peu près 25 000 habitants entre Bois l'Abbé, le quartier des Mordacs qui ne disposent pas de médiathèque, Cœuilly et Village Parisien.

L'ambition est aussi de travailler sur une mutualisation des commandes et des personnels, puis de faire face aux enjeux modernes de la lecture publique, de travailler sur les horaires d'ouverture, de répondre au mieux à la nécessité d'une amplitude horaire plus large, notamment pour les populations étudiantes et scolaires.

Pour l'heure, il s'agit simplement d'aller demander des subventions. Nous verrons à quelle hauteur elles arriveront. Ensuite, on décidera de faire ou pas. J'ai bon espoir, puisqu'il y a eu beaucoup de rencontres et la directrice de la culture a travaillé en ce sens. Il y a eu des rencontres avec l'ensemble de nos partenaires qui ont considéré que c'était un enjeu formidable, surtout placé à cet endroit. Nous avons des ambitions que les partenaires souhaitent porter avec nous. Mais pour l'instant, il ne s'agit que de demander des subventions. Je ne vois pas où est le problème ».

Intervention de M. BESNARD J.L.

« Notre groupe est tout à fait favorable à ce projet. Je voudrais ajouter que dans ce cadre-là et en particulier dans la perspective du déménagement de la bibliothèque de Cœuilly vers ce nouveau projet, il faudra réfléchir à l'utilisation des locaux de l'actuelle bibliothèque dans la perspective d'animation du quartier. Nous devrions mener une réflexion sur le futur usage de ces locaux qui seront ainsi libérés, mais à une échéance beaucoup plus lointaine ».

Intervention de M. JEANNE

« Ce qui a été dit en commission, j'ai le document écrit, ce n'est pas un pourcentage, c'est bien une somme. On a un pourcentage et une somme. On a bien compris que la variable d'ajustement est située au niveau de la Région. Quand vous rédigez une délibération, rédigez une délibération précise.

Je rejoins tout à fait la réflexion de mon collègue Monsieur VIGUIE qui rejoint celle de Monsieur BESNARD, je crois qu'il faudrait avoir une réflexion plus large sur le devenir de l'ensemble des équipements sur ce secteur. Je n'ai pas eu l'impression, en tout cas, vous n'en avez pas fait part ce soir, que cette réflexion était menée ».

Intervention de M^{me} KENNEDY

« Il faut commencer par le commencement. Il faut aller chercher les subventions. Quand nous aurons des réponses positives, nous continuerons à travailler, à réfléchir. Au bureau municipal a été présentée une proposition du programme. C'est l'exécutif municipal en premier lieu, puis se tiendra le débat quand ce sera l'heure au Conseil municipal. On ne saucissonne pas la réflexion ».

ADOPTE A LA MAJORITE

38 vote pour dont 5 procurations

11 abstentions dont 2 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME IOST Armelle,
MME NGUYEN-DINH Marie, M. BARON Franck, MME THIROUX Aurore,
M. DUVAUDIER Michel, MME AMAR Sophie, M. VIGUIE Yann
M. ROUGIER Jean-Marie mandataire de M^{me} RECHER Virginie

6)

Consultation promoteurs dans l'opération des abords de la Place Lénine et constitution de la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. GUIGNARD qui fait état d'une remarque faite en commission sur une ambiguïté de rédaction sur le rapport de présentation page 1 : « Ce portage a été mis en place en vue de la réalisation d'un programme immobilier à dominante de logements, avec commerces en rez-de-chaussée et R+1 étage éventuels. »

Réponse :

Ce passage fait référence aux commerces qui pourront se développer en RC et en étage(s). Il n'évoque pas les hauteurs générales et maximales des projets immobiliers futurs sur la Place Lénine, qui seront conformes aux règles du futur PLU révisé (R + 6 + attique).

Intervention de M. SOLARO

« Bonsoir. Je n'ai pas compris s'il s'agissait du bâtiment autour de la place ou si c'est la place elle-même qui était concernée par ce projet. Je pense que l'aménagement de la place est très important. C'est un lieu central pour Champigny, entre le centre historique et la Marne et je trouve dommage que nous ne parlions pas de l'aménagement de la place en elle-même. Il est dit : « qui permettra à terme de réduire au maximum le stationnement en surface de la Place Lénine, afin de redonner une réelle place au piéton et permettre l'appropriation de l'espace public par les habitants. » Qu'entendons-nous exactement par là ? »

Intervention de M. FAUTRE

« L'espace concerné est celui qui se trouve à l'angle de la rue de Verdun. Une partie importante des terrains sont la propriété du SAF, l'autre partie appartient au concessionnaire Monsieur LOISEAU, ce sont les terrains stabilisés. Il s'agit de ces terrains-là uniquement. La consultation touche évidemment – ce sera dans une deuxième phase opérationnelle – le bâtiment appelé ANAO où il y a le Monoprix et les magasins ».

Intervention de M. SOLARO

« Ce n'est pas la surface actuelle où il y a le marché et où les voitures se garent ? Il est très important de savoir comment sera aménagée cette partie, car symboliquement, c'est très fort. On se plaint à Champigny, d'avoir du mal à lier les quartiers, c'est l'endroit symbolique par excellence de la ville. Il faut vraiment mettre le paquet ».

Intervention de M. FAUTRE

« Je rappelle que nous avons défini, l'année dernière, la stratégie d'intervention sur le centre-ville jusqu'à la gare. Les questions que tu poses ont été intégrées dans le cadre de la stratégie ».

Intervention de M. SOLARO

« Je ne doute pas que nous allons le faire très sérieusement. D'ailleurs, je m'intéresse à la commission qui va être chargée de suivre cela, je vais suivre au plus près possible. Je vous remercie ».

Intervention de M. DUVAUDIER

« Bonsoir. On s'aperçoit que c'est encore une délibération rédigée sans queue ni tête, comme beaucoup de délibérations de ce soir. Il est vrai que cette phrase sur le portage nous a alertés, elle est franchement très mal rédigée et porte à confusion. Comme vient de le dire notre collègue, beaucoup de points restent en suspens. Bien entendu, nous désignerons un membre à cette commission en espérant qu'une nouvelle fois, les dés ne soient pas pipés et les projets ne soient pas déjà établis.

Je vais vous donner un petit exemple. Lors de la balade urbaine, nous avons eu la chance de faire le tour de la place et d'être guidés par des urbanistes à qui j'ai pu demander s'il l'on pouvait par exemple construire un immeuble d'une qualité plus importante et d'un coût plus important, pour obtenir des recettes plus importantes, et accueillir des gens avec des revenus plus intéressants, sachant que tout-à-l'heure, vous avez beaucoup parlé de dépenses, mais assez peu de recettes. Les urbanistes m'ont répondu que c'était difficilement envisageable, parce que les grandes lignes du projet étaient déjà dessinées et qu'ils allaient suivre ce qui leur avait été imposé.

J'espère que ce ne sera pas le cas dans cette commission et que des membres minoritaires pourront s'exprimer. Merci ».

Intervention de M. FAUTRE

« C'est exactement le but de la commission. Il n'y a pas de projet ficelé dans le tiroir de l'élu de l'aménagement. Nous avons défini une stratégie d'intervention globale. Au fur et à mesure, il y aura des opérations. Nous continuerons dans la même démarche que nous avons initiée avec les habitants et avec vous-mêmes. Il y a des réunions publiques et des ateliers dans cette même salle. Tout au long du processus de stratégie, nous faisons travailler les personnes qui souhaitent coparticiper pour construire ce projet. Nous continuerons de la même manière.

Puisqu'il s'agit bien de travailler, il nous faut désigner 10 membres titulaires et 10 membres suppléants à la commission. J'ai connaissance des sept membres des groupes de la majorité municipale et je vous demande de voter pour que les trois groupes de l'opposition nous présentent un membre titulaire et un membre suppléant ».

ADOpte A L'UNANIMITE
DESIGNE A L'UNANIMITE LES MEMBRES SUIVANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA
COMMISSION CHARGEE D'EMETTRE UN AVIS

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPLEANTS
7 membres des groupes de la majorité municipale	7 membres des groupes de la majorité municipale
M. FAUTRE Christian	M. BLIMI Belhassen
M. LAMBERT Gérard	M. GUIGNARD Jean-Jacques
Mme TECHER Valérie	M. SY Mamadou
M. LE GUILLOU Patrick	Mme LURIER Danièle
Mme ADOMO Caroline	M. SOLARO Sylvain
Mme LE LAGADEC Jeannick	M. COCQ François
M. FUCHS Yves	Mme CAPORAL Chrysis
1 membre du Groupe « Champigny Alternance, Union LR, UDI, MODEM et Indépendants »	1 membre du Groupe « Champigny Alternance, Union LR; UDI, MODEM et Indépendants »
M. DUVAUDIER Michel	Mme THIROUX Aurore
1 membre du groupe « Champigny demain, républicains et démocrates de Champigny-sur-Marne »	1 membre du groupe « Champigny demain, républicains et démocrates de Champigny-sur-Marne »
MME DE AMORIN SILVA Isilda,	M. CHEVALIER Alain
1 membre du groupe « Reprenons notre Ville »	1 membre du groupe « Reprenons notre Ville »
Mme RECHER Virginie	M. ROUGIER Jean-Marie

7)

Approbation de l'avenant n°1 au traité d'exploitation des marchés aux comestibles.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. LAMBERT qui fait état des questions posées en commission.

M. JEANNE a demandé s'il était possible d'opérer un distinguo sur les droits de place des commerçants entre le marché de Cœuilly et celui du Bois l'Abbé.

Il a également demandé s'il était possible d'aligner les droits de place des commerçants abonnés du marché de Stalingrad sur ceux du marché du Centre-ville.

Réponses :

Ces choix n'ont pas été retenus. Ceux mentionnés dans l'avenant ont été faits en lien avec les commerçants, le concessionnaire et après étude de la commission consultative des marchés qui est sollicitée, notamment, pour faire des propositions relatives aux tarifs.

ADOpte A LA MAJORITE

40 votes pour dont 6 procurations

9 votes contre dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME IOST Armelle, MME NGUYEN-DINH Marie, M. BARON Franck, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, MME AMAR Sophie, M. VIGUIE Yann

8 et 9)

Périmètre d'études et d'actions foncières « les Courtilles ».

- cession par le SAF'94 du lot n°6, situé 41-43 boulevard Gabriel Péri
- cession par le SAF'94 des lots n°5, 6 et 8 situés 45 boulevard Gabriel Péri

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Faisant suite à la demande des membres des commissions municipales une note complémentaire plus détaillée a été remise aux conseillers municipaux.

Rapports présentés par Mme RENAUD.

DELIBERATION 8 :

- **AUTORISE** la cession par le SAF'94 du lot n°6, situé 41-43 boulevard Gabriel Péri

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 9 :

- **AUTORISE** la cession par le SAF'94 des lots n°5, 6 et 8 situés 45 boulevard Gabriel Péri

ADOPTE A L'UNANIMITE

10)

Périmètre d'intervention foncière dénommé « ancienne gare du Plant ».

Convention de portage foncier à passer avec le SAF'94 sur la parcelle cadastrée sise 38 Boulevard de Stalingrad.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal,

Rapport présenté par M. LE GUILLOU

ADOPTE A L'UNANIMITE

11)

Compte-rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2015, établi par SADEV 94 au titre de la concession d'aménagement des Mordacs.

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des Transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

5^{ème} Commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

Rapport présenté par M. LE GUILLOU

ADOpte A L'UNANIMITE

12 et 13)

Opération « Copropriété du Bois l'Abbé » : garantie d'emprunt et aide à l'amélioration des logements. (2 délibérations)

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. LAMBERT

Mmes ADOMO, KENNEDY et M. GUIGNARD membres du conseil d'administration de IDF Habitat ne participent ni au débat, ni au vote sur le vote des 2 délibérations.

DELIBERATION 12 :

- **garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt composé d'une ligne d'emprunt d'un montant de 199.032€ souscrits par la SA HLM IDF Habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°55107 d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux euros (199.032 euros).**

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION 13 :

- **L'aide acquisition – amélioration des 3 logements sociaux au sein de la copropriété du Bois l'Abbé – 8 et 16 avenue Boileau**

ADOpte A L'UNANIMITE

14)

Projet de Charte promoteur et constructeurs secteur diffus.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. LE GUILLOU qui fait état des demandes faites en commissions.

M. CHEVALIER a demandé si le projet de charte avait été vérifié juridiquement notamment sur les clauses qui paraissent intrusives pour les familles.

Réponses :

Les données potentiellement transmissibles par les promoteurs étant des données statistiques agrégées, non nominatives, sans communication bien entendu de fichiers d'aucune sorte et sans possibilité de repérer individuellement les acquéreurs concernés, la consultation de la CNIL ne semble pas nécessaire. En tout état de cause, elle devrait se faire individuellement pour chaque programme à la demande du promoteur et non de la commune.

Dans le cadre des partenariats avec les opérateurs immobiliers, ces transmissions de données sont souvent spontanées, à l'initiative du promoteur, qui sait en particulier que les données géographiques sur l'origine des acquéreurs servent à renseigner les observatoires locaux et à évaluer la part de réponse aux parcours résidentiels des habitants qu'apportent les programmes neufs sur une commune.

Il sera donc demandé à chaque promoteur de faire une demande d'autorisation CNIL, et s'il ne l'obtient pas, aucune transmission de données de commercialisation, même statistiques, ne sera effectuée au profit de la commune.

Intervention de Mme THIROUX

« Bonsoir chers collègues. Par cette délibération, vous nous demandez d'approuver le projet de Charte promoteurs et constructeurs secteurs diffus. Cette pratique, plutôt utilisée dans les villes de gauche, semble intéressante d'un premier abord, notamment pour les raisons que Monsieur LE GUILLOU a développées. On peut veiller à la typologie, à la qualité des bâtiments et l'on peut répondre aux questions de développement durable.

Cependant, certains points de ce projet de charte que vous nous proposez ce soir nous posent quelques interrogations.

En préambule, vous indiquez son application pour les projets initiés dans les diffus de plus de 600 mètres de surface de plancher, c'est-à-dire que cette charte va s'appliquer sur de petites ou moyennes surfaces de construction et cette idée va bien au-delà de la nouvelle révision du PLU en cours, car elle engage les signataires.

D'autre part, vous indiquez 30 % de logements sociaux pour toute opération à partir de 1 500 mètres carrés de surface de plancher. Effectivement, c'est une bonne disposition pour les villes qui ne respectent pas leurs obligations, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'à Champigny, nous sommes déjà à 41 %.

Proposer des prix de sortie n'excédant pas 4 300 € TTC du mètre carré hors parking pour au moins 30 % des logements, cette disposition nous a été bien expliquée en commission d'urbanisme et l'idée est de limiter la spéculation immobilière, Monsieur LE GUILLOU l'a souligné de nouveau. Cependant, c'est aussi se priver d'une catégorie de population avec un pouvoir d'achat plus important. C'est aussi se priver de bâtiments de meilleure qualité. Parce qu'il ne faut pas être dupe. Le promoteur, pour faire des logements peu chers, tout en aboutissant à une opération rentable, risque de rogner sur la qualité comme on peut le voir sur de nombreuses constructions champinoises récentes.

Une ville pour tous est une ville où coexistent des habitations pour les revenus modestes, mais aussi pour les classes moyennes qui feront vivre plus activement les commerces de proximité, ce qui nous fait cruellement défaut pour le moment.

Nous souhaitons aussi rappeler que, même si la signature de la charte par les promoteurs ne les engage aucunement légalement, c'est aussi un moyen de rebuter une partie de ces promoteurs et donc, de nous priver d'un plus large choix.

De plus, le préfet de Région ainsi que la fédération des promoteurs immobiliers qui regroupent 90 à 95 % de la profession, est récemment monté au créneau devant la mise en place de ces chartes dont certains aspects pourraient être reconnus illégaux, notamment l'interdiction de fixer des prix du foncier.

Pour ces raisons, l'opposition municipale votera contre cette délibération ».

Intervention de Mme DE AMORIN SILVA

« Bonsoir à tous. Pour ce qui est cette charte, nous irons dans le même sens à savoir que nous voterons contre. Pour nous, c'est contestable sur plusieurs points. Il existe déjà de nombreux outils légaux pour encadrer les constructions neuves, comme le PLU. Avec ce type de charte, le problème est que vous cherchez à contourner la loi et à maîtriser l'intégralité des opérations, vous décidez des maîtres d'œuvre, pour *a priori* faciliter les relations de travail comme par exemple délivrer des permis de construire plus rapidement. Mais qu'est-ce qui vous empêche aujourd'hui de les délivrer aussi rapidement ?

Vous prenez en otage les promoteurs immobiliers. S'ils n'acceptent pas de signer la charte, ils n'auront pas de permis de construire. Tout cela pour dire que la légalité de cette charte est mise en cause. Le fait de vouloir contrôler les prix, on peut l'entendre, mais les acquéreurs à la revente seront-ils contrôlés également ? Qu'est-il envisagé pour un bien acquis à un prix préférentiel ou modéré ? Est-ce qu'à la revente, il va devoir rentrer dans un cadre particulier ou est-ce qu'il pourra respecter les prix du marché ? Qu'est-il envisagé à ce niveau-là ?

En outre, je ne comprends pas cette histoire de CNIL. Vous dites que ce sont des données anonymes, certes, c'est noté tel quel. Le problème, c'est que dans le détail des données, quand on les recoupe, on a matière à identifier les personnes. Je voudrais savoir la légalité et surtout savoir à quoi vont vous servir ces données, sachant que l'on rentre dans des détails comme le lieu de résidence, l'âge, la situation familiale, l'année de naissance des enfants.

Nous remettons vraiment en cause la légalité de ce document. J'ai bien entendu ce que vous nous avez dit, mais ce n'est pas suffisant. À partir du moment où nous avons des données qui, si elles sont recoupées, permettent d'identifier les personnes, cela rentre dans le cadre de la CNIL. Si ce n'est pas la municipalité qui les demande, ce n'est pas au promoteur de le faire.

Nous voterons contre. Nous saisirons la CNIL dès demain pour vérifier la légalité de ce document ».

Intervention de M. FAUTRE

« Cette charte est incitative et en aucun cas obligatoire. On reste dans un contrat entre deux parties. Juridiquement, c'est une démarche morale entre deux parties. On ne pourra pas empêcher le promoteur de construire, ce qui serait fortement dommageable pour les voisins qui pourraient subir. Contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas forcément la cherté du bien qui fait la qualité. Ce n'est pas toujours vrai ».

Intervention de M. LE GUILLOU

« Je confirme que cette charte est très *light* à côté de ce que j'ai vu dans beaucoup de collectivités. Pourquoi est-ce qu'elle est *light* ? Il n'y a pas de moyens coercitifs. On est dans un engagement mutuel réciproque d'objectif. Il y a d'autant moins de moyens coercitifs que le droit de préemption qui a été la base et qui pourra être le corollaire va échapper très

prochainement, si les lois vont jusqu'au bout, aux communes au profit des territoires. Nous aurons une situation absolument ubuesque au niveau administratif. L'autorité qui délivre le permis n'est pas celle qui peut préempter les terrains. Cela va donner lieu à des situations difficiles.

Avant, on aurait pu penser qu'il y avait moyen de dire si c'était trop cher ou pas. Mais là, je crains que la Ville soit complètement démunie par rapport aux promoteurs. C'est la première des choses.

Deuxièmement, s'il y avait des systèmes de captation, c'est-à-dire un engagement lorsqu'un propriétaire avait bénéficié d'un avantage par un prix maîtrisé, un prix en dessous du marché, lorsqu'il revendait, il y avait des collectivités qui émettaient la volonté de capter cette plus-value. Dans ce cas, nous sommes dans un domaine profondément illégal et le préfet de Région s'oppose à ce type de disposition qui, par nature, est anormale.

En revanche, ce qui peut être légal, c'est lorsqu'une collectivité fait sciemment des efforts financiers importants pour sortir du logement à des conditions très privilégiées. Sur ses fonds publics, elle met de l'argent dans une opération, elle peut être en droit de veiller à ce qu'il n'y ait pas une action spéculative qui se ferait au détriment de l'intérêt public.

C'est un autre registre, mais là, nous n'y sommes pas. Nous sommes dans quelque chose qui est un accord de *gentlemen* et qui aboutit à faire respecter des règles. Cela donne lieu à des discussions et des débats. Mais si un promoteur mord le trait, on constatera qu'il a mordu le trait, point ».

Intervention de Mme DE AMORIN SILVA

« Vous nous dites que la charte n'est pas obligatoire. Je l'entends, mais dans les communes qui ont mis en place ces chartes, c'est statistiquement prouvé, les promoteurs qui ont les permis de construire sont ceux qui ont signé ces chartes. Les autres n'ont pas de permis de construire. C'est un moyen de pression supplémentaire sur les promoteurs, même si ce n'est pas obligatoire ».

Intervention de M. LE GUILLOU

« Aujourd'hui, un propriétaire de terrain sur lequel il pourrait construire 15 logements, je ne vois pas comment nous pourrions lui imposer un promoteur. Par contre, on peut imposer au promoteur qu'il construise dans les règles édictées par la collectivité. C'est autre chose.

Il s'agit de grosses opérations. Un certain nombre de villes avait un nombre très restreint de promoteurs qui y travaillaient de manière récurrente. J'ai quelques villes en tête dont je tairai le nom. Là, c'est un tout autre registre.

La Charte, c'est un guide à respecter pour répondre aux objectifs généraux de la collectivité, parce que derrière, on hérite de population. Pour éviter des espaces publics conçus, il faut un dialogue en amont sur la qualité des projets, parce que, de toute façon, la collectivité sera impliquée en cas de dysfonctionnement.

On a évacué complètement tout problème intrusif sur la valeur, sur la revente d'éventuels logements ».

Intervention de M^{me} DE AMORIN

« Quant à ces fameuses données, que comptez-vous en faire ? Pourquoi la Ville demande-t-elle des données aussi précises ? »

Intervention de M. FAUTRE

« En aucun cas, il ne s'agit de s'immiscer. Quand on a besoin de construire des programmes de logement, des typologies de logements, comme la construction d'une école, on a besoin d'éléments statistiques pour prendre des décisions. Ce n'est que pour cette seule raison. Que voulez-vous que l'on fasse de savoir que Monsieur Dupont a deux ou trois enfants ?

Il s'agit d'abonder les observatoires locaux et les élus que nous sommes avec des éléments statistiques pour tenir compte au mieux de la demande. C'est tout, ce n'est pas pour autre chose. Il vaut mieux connaître le client, si je suis puis dire, pour comprendre le développement futur. De la même manière, nous avons besoin de comprendre les mouvements qui peuvent s'opérer sur une ville. Cela ne me semble pas particulièrement choquant.

Je l'ai précisé tout à l'heure. Si la Ville refuse, elle refuse la demande des promoteurs. Cela ne nous empêchera pas d'appliquer la charte que Patrick LE GUILLOU a largement développée ».

ADOPTE A LA MAJORITE

36 votes pour dont 5 procurations

13 votes contre dont 2 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME IOST Armelle, MME NGUYEN-DINH Marie, M. BARON Franck, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, MME AMAR Sophie, M. VIGUIE Yann, MME DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain, M. ROUGIER Jean-Marie mandataire de Mme RECHER

15)

Création de la commission extra-municipale des Déplacements et des Mobilités et désignation des représentants du Conseil Municipal de la Ville de Champigny-sur-Marne.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics/ Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/ Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

Rapport présenté par Mme RENAUD

ADOPTE A L'UNANIMITE

DESIGNATION DES MEMBRES SUIVANTS POUR SIEGER DANS LA COMMISSION DEPLACEMENTS ET MOBILITES

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPLEANTS
8 membres des groupes de la majorité municipale	8 membres des groupes de la majorité municipale
M. LEFIEF Sergine	M. LAMBERT Gérard
M. BLIMI Belhassen	M. SUDRE Philippe
Mme CERAN Régine	M. GUIGNARD Jean-Jacques
Mme KARACA Sengul	M. BESNARD François
M. BESNARD Jean-Louis	Mme FLORES-RACMACHERS Maria-Isabel
Mme ADOMO Caroline	M. SOLARO Sylvain
M. GAIGNE Christophe	M. COCQ François
M. FUCHS Yves	Mme CAPORAL Chrysis
1 membre du Groupe	1 membre du Groupe

« Champigny Alternance, Union LR, UDI, MODEM et Indépendants »	« Champigny Alternance, Union LR, UDI, MODEM et Indépendants »
M. DUVAUDIER Michel	M. BARON Franck
1 membre du groupe « Champigny demain, républicains et démocrates de Champigny-sur-Marne »	1 membre du groupe « Champigny demain, républicains et démocrates de Champigny-sur-Marne »
M. CHEVALIER Alain	MME DE AMORIN SILVA Isilda
1 membre du groupe « Reprenons notre Ville »	1 membre du groupe « Reprenons notre Ville »
M. ROUGIER Jean-Marie	Mme RECHER Virginie

16)

Désignation du représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne au Conseil d'administration de la SPL Marne au Bois Aménagement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal

Rapport présenté par Mme RENAUD qui fait état de la demande faite en commission et de la candidature de M. Christian Fautré pour représenter la ville au conseil d'administration de la SPL Marne au Bois Aménagement.

M. JEANNE a demandé s'il y avait une indemnité pour les membres du conseil d'administration.

Réponse :

Il n'y a pas d'indemnité.

Intervention de M. VACHE

« Le groupe socialiste s'abstiendra sur cette délibération. On ne s'était pas prononcé favorablement à la mise en place de cette nouvelle Société Publique Locale. On pense que c'est au niveau du territoire que les choses doivent commencer à se mettre en place pour ce type de projet. On s'abstiendra ».

Intervention de M. FAUTRE

« C'est le débat qui se pose actuellement à l'EPT ».

Il est proposé de désigné M. Christian Fautré

ADOPTE A LA MAJORITE

45 votes pour 7 procurations

4 abstentions

Mme ADOMO Caroline, Mme AHANDA Patricia, M. VACHE Clément, M. SOLARO Sylvain

17)

Conventions pluriannuelles à passer avec le Département du Val-de-Marne : soutien aux actions des Maisons pour tous - années 2016 à 2018.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers - Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des seniors, Droit des femmes.

Rapport présenté par Mme KENNEDY

ADOpte A L'UNANIMITE

18)

Convention fixant les relations de coopération entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le Centre Communal d'Action Sociale.

Commission(s) concernée(s)

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

4^{ème} commission : Solidarité/Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politiques en direction des seniors, Droits des femmes

Rapport présenté par M. KUENGIENDA

ADOpte A L'UNANIMITE

19)

Rapport d'activité des comptes d'exploitation présentés par la Société Vert Marine au titre de la saison 2014/2015 pour l'exploitation de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par M. SUDRE

Intervention de M. CHEVALIER

« On va regretter qu'il y ait une baisse des entrées, 6 % de valeur, mais je pense que c'est l'effet post-olympique. En revanche, on peut se réjouir – parce que vous m'avez écouté pendant toutes ces années, Monsieur SUDRE – que les recettes augmentent de 5 454 € et que les dépenses chutent de 12 000 €. Pour la première fois depuis la saison 2010-2011, financièrement, la patinoire est positive. C'est ce que je vous avais dit depuis très longtemps et vous avez réussi enfin cette année à le faire.

Bravo, Monsieur SUDRE. Ces félicitations, il ne faut pas vous y habituez, car peut-être que l'année prochaine, vous allez faillir. Crampez-vous, Monsieur SUDRE, gérez la patinoire comme vous l'avez fait cette année ».

Intervention de M. JEANNE

« Il avait été évoqué la tenue d'une étude pour la question du toit. Il y avait des interrogations sur ce sujet-là. Pouvez-vous nous donner plus de précision ? »

Intervention de M. SUDRE

« Je n'ai pas plus de précision, mais on peut s'y atteler. Un diagnostic a été établi sur la patinoire à un an, deux ans, quatre ans, cinq ans, dix ans. Pour ce qui concerne le toit, je n'ai pas d'information. Des petits travaux ici et là seront réalisés, comme chaque année. Il n'y a pas d'urgence pour le toit et il n'y a aucun risque pour notre public ».

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

20)

Rapport d'activité sur le Prix et qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2015.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal.

Rapport présenté par Mme CAPORAL qui fait état des demandes faites en commission.

Mme CAPORAL souhaite savoir où en est le SEDIF de sa réflexion sur le traitement alternatif à l'aluminium.

Réponses : Une concentration de 200 microgrammes d'aluminium par litre d'eau a été fixée comme référence de qualité dans le Code de la Santé publique. Cette valeur de 200 µg/L d'aluminium ne constitue pas une limite de qualité dans la mesure où elle n'a pas été fixée par rapport à un risque sanitaire, mais est considérée comme un indicateur d'efficacité de traitement. En sortie de ses usines de production, le Sedif s'impose le respect d'un seuil de 100 µg/l. Ainsi en 2015, les valeurs moyennes des concentrations des eaux mises en distribution ne dépassaient pas 40 µg/L.

Mme CAPORAL souhaite savoir si la commission européenne peut subventionner des travaux d'assainissement le long des cours d'eau (cf Chemin du contre Halage, le long de la Marne).

Réponses :

L'absence de raccordement sur un réseau d'eaux usées des propriétés bordant la Marne ne concerne que quelques pavillons et en aucun cas les collectifs. Nous saisissons les services de l'EPT afin de leur demander si cette nouvelle possibilité existe.

M.VIGUIE souhaite avoir le détail des voies non assainies dans les quartiers de Cœuilly et du Village Parisien.

Réponses :

Les voies concernées par l'absence de réseau connu sont les suivantes :

- Impasse Gabrielle (privée) ;
- Une partie de la rue des Loisirs (privée) ;
- Rue de la Cueillette (privée) ;
- Impasse du Rû ;
- La partie haute du boulevard de la Source (entre les rues du Professeur Lerche et des Bas Clayaux) ;
- La partie basse du 2^{ème} sentier des Hauts Clayaux (et pas la totalité comme indiqué sur le plan) ;
- La partie basse de la rue Paul Vaillant Couturier (et pas la totalité comme indiqué sur le plan) ;
- Impasse du Presbytère.

Il est à noter que l'allée George (privée) est équipée d'un réseau d'eaux usées privé. Enfin, le fait que ces voies ne soient pas équipées d'un réseau (eaux usées ou unitaire) ne signifie pas forcément que les propriétés riveraines ne sont pas assainies. En effet, celles-ci donnent parfois sur 2 rues, dont une équipée d'un réseau, ou alors elles sont raccordées par l'intermédiaire d'une parcelle voisine.

M. CHEVALIER a demandé combien de bornes incendie avaient été vandalisée à Champigny-sur-Marne en 2015 (page 2 du rapport).

Réponses :

Seuls 2 faits ont été identifiés : une Borne Incendie ouverte rue Guy Moquet, angle rue Jacques Copeau pour laquelle le service est intervenu immédiatement et un poteau défense incendie déposé rue Jalapa mais pour lequel la prise d'eau n'a pu avoir lieu car elle nécessite une clé d'ouverture spécifique. Sur ce dernier, la remise en état fut immédiate.

Intervention de Mme CAPORAL

« Je remercie les services pour les réponses à propos de l'aluminium. J'ai posé une question quant à savoir où en était le SEDIF pour le traitement de l'aluminium. Le SEDIF a rappelé les normes sans tenir compte des recherches récentes qui montrent que l'aluminium est stocké dans l'organisme. Il n'y a pas de norme, il n'y a pas de limite. On est bien loin des 35 M€ pour la modernisation de l'usine d'Orly. Les investissements permettront de filtrer les pesticides, les perturbateurs endocriniens et les dérivés pharmaceutiques. L'eau de Paris n'est pas traitée à l'aluminium et elle coûte 1,37 € par mètre cube ».

Intervention de M. CHEVALIER

« Sur cette délibération, il y a plusieurs décisions à prendre et une prise d'acte. Ensuite, il faut se prononcer sur le prix de l'eau. Il est vrai que cette délibération sur le prix de l'eau provoque toujours une réaction et souvent, on stigmatise l'entreprise qui fournit l'eau, en l'occurrence l'entreprise Véolia.

Je voudrais rétablir la vérité. La première vérité, j'en avais parlé dans le débat d'orientation budgétaire, j'aimerais savoir si l'on prend 165 résidences secondaires, tel que vous l'avez écrit, ou les 877 du débat d'orientation budgétaire. C'est un clin d'œil.

L'augmentation de la consommation se porte à hauteur de 28 300 mètres cubes et Madame CAPORAL vient de nous dire qu'il n'y a pas eu de problème sur les bornes. On attribue cette surconsommation à la chaleur de l'été. *A priori*, il n'a fait chaud qu'à Champigny. Les années précédentes, on disait que les « vieux » se lavaient moins. D'une année sur l'autre, on entend des explications qui ne tiennent pas la route. 28 000 mètres cubes représentent 1 272 568 € dont on ne connaît pas ce soir l'explication. On ne sait pas ce qui s'est passé. On

aurait pu se fendre, entre la commission des finances et le Conseil municipal, de véritables réponses.

Sur le prix de l'eau, j'ai fait l'analyse sur 10 ans pour en déterminer les évolutions. Sur le prix de l'eau du SEDIF (Véolia), le prix a baissé de 10 %. Sur les taxes qui figurent sur nos factures, sur les mêmes 10 années, on a 55 % d'augmentation. Sur l'assainissement géré par le SIAAP, dont la commune prend une taxe, on a une augmentation de 53 % et la part communale augmente de 48 %. Je pense que c'est intolérable, parce que cela représente encore des dépenses pour les ménages champinois.

Chaque année, la commune ajoute 5 % de plus. On nous répète que c'est pour faire les travaux, mais il n'empêche que l'on stigmatise une société qui consent à une baisse du prix de l'eau. En revanche, on ne dit rien sur l'entreprise qui assainit l'eau. Je dis qu'il faut travailler sur le prix de l'eau, il faut travailler sur le prix de l'assainissement et ensuite, il faut travailler sur la réduction des fuites.

Sur la prise d'acte, nous prendrons acte, mais sur le prix de l'eau, nous voterons contre ».

Intervention de M. FAUTRE

« Si aujourd'hui, le prix de l'eau baisse, c'est d'abord le fruit de l'action des membres du Conseil d'administration qui rassemble les diverses communes membres. Ce n'est pas, à mon avis, une décision unique et seule de la part des actionnaires de Véolia. Il s'agit bien de l'action supervisée de l'ensemble des élus, parce que la gouvernance n'est pas très transparente. Malgré tout, des choses qui avancent ».

M. CHEVALIER

« Monsieur FAUTRE, faites la même chose au SIAAP, puisque vous avez réussi avec le SEDIF ».

**Le conseil municipal prend acte de la communication par Monsieur le Maire de
Champigny-sur-Marne, des rapports présentés pour l'exercice 2015 par :**

- **Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) sur le prix et la qualité de l'eau ainsi que sur l'activité du syndicat et de développement durable pendant l'année considérée,**
- **Le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) sur le service de transport et sur l'épuration des eaux usées.**

ADOPTE A LA MAJORITE

le rapport annuel de la Commune sur le prix et le service de l'eau et de l'assainissement au titre de l'exercice 2015.

47 votes pour dont 7 procurations

2 votes contre

Mme DE AMORIN SILVA Isilda et M. CHEVALIER Alain

21)

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2015.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal.

Rapport présenté par Mme DOUSSIN

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

22)

Rapport d'activité de concession gaz de Gaz Réseau Distribution France (GrDF) pour l'année 2015.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par Mme MICHINEAU

Sortie de séance de Mme DE AMORIN SILVA Isilda à 00h50

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

23)

Rapport d'activité d'Electricité Réseau et Distribution France (ErDF) et d'Electricité de France (EDF) pour l'année 2015.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public / Déplacements - Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal.

Rapport présenté par Mme MICHINEAU qui fait état de la question posée en commission. Mme CAPORAL souhaite connaître la date de déploiement des compteurs LINKI sur la ville.

Réponses :

Il y a eu des poses ponctuelles sur les projets neufs mis en service et les compteurs bleus hors service qui ont dû être changés.

A ce jour, il y a une dizaine de "linky" sur la Ville. Le déploiement à grande échelle n'a pas commencé.

Intervention de Mme CAPORAL

« Dans ce rapport, on lit une description dithyrambique des nouveaux compteurs communicants en ligne. Comme vous le savez peut-être, beaucoup de personnes, dont les écologistes, émettent des réserves vis-à-vis de ces compteurs qui sont intrusifs au niveau des données personnelles et piratables. De plus, ils permettent de réduire et de couper le courant à distance. Ils permettent potentiellement de fournir le courant sur des plages horaires et d'en restreindre la fourniture. On peut retrouver ces informations dans la partie B.324.2.

Ne nous laissons pas endormir par les emplois d'insertion évoqués dans les premières pages. Il y a d'autres considérations quant à ces compteurs ».

Intervention de Mme LE LAGADEC

« Je souhaiterais que vous puissiez revenir plus largement sur la question des compteurs Linky, afin que nos concitoyens soient plus informés avant de rentrer dans des aménagements qui contraindraient leur accès à l'énergie ».

Intervention de M. FAUTRE

« Tout à fait, d'autant que pour l'instant, c'est l'État qui décide. Le SIPPAREC n'a pas à se prononcer. Il y a de véritables interrogations. Sur les ondes, j'ai lu des avis contraires, mais je ne suis pas expert. Ce qui m'inquiète le plus, c'est plutôt la dimension sociale de ce choix. Les relevés disparaissant, c'est autant de salariés qui disparaissent du même coup.

Là où le risque est plus important, et nous l'avons vécu avec la numérisation, l'informatisation de la SNCF, de France Télécom, c'est sur les données à l'intérieur du compteur Linky car elles vont permettre à ERDF de savoir tout ce que l'on fait. Ils seront capables de nous interpellier pour nous vendre toute une série de prestations qui, auparavant, étaient incluses dans le prix de la consommation. C'est inquiétant. On le voit déjà dans la tarification de la SNCF aujourd'hui, bien malin celui qui comprend la différence entre le week-end, la semaine, la nuit, le matin, que l'on soit jeune ou ancien. Idem pour France Télécom aujourd'hui.

Il y a une difficulté énorme à comprendre les contenus. Il y a des pièges qui peuvent être mis à profit pour d'Enedis vers ERDF.

Aujourd'hui, on nous vante le produit en disant que les usagers ne payeront rien, c'est gratuit. Or, nous finançons dans nos factures ce que l'on appelle le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) et 10 % de ce TURPE sont utilisés pour les compteurs Linky. C'est une opération extrêmement intéressante financièrement pour Enedis. Je partage les questionnements ».

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

24)

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2015.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel communal.

Rapport présenté par M. VACHE

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

25)

Déclassement du domaine public communal d'une emprise avenue Boileau.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces Publics/Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public/Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par Mme MICHINEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

26)

Convention à passer avec l'ETP Paris Est Marne et Bois relative au reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal

Rapport présenté par M. GUIGNARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

27)

Informations sur l'Etablissement Public Territorial Paris-Est Marne et Bois.

Rapport présenté par C. FAUTRE

« Il s'agit de donner des informations sur l'Etablissement public territorial Paris Est Marne et Bois.

Suite aux délibérations qui ont été prises fin 2016, les huit agents du service de l'assainissement de gestion des déchets ménagers sont maintenant officiellement transférés au territoire depuis le 1^{er} janvier.

Dans le cadre des délibérations prises, les conditions de temps de travail et d'autorisation d'absence ainsi que les avantages sociaux sont maintenus et n'ont pas été modifiés.

Lors de sa réunion du 30 janvier, le Conseil du territoire a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2016. Cela a consisté essentiellement à conserver une logique de territorialisation par ville des dépenses et recettes pour la mise en œuvre des compétences transférées. Les dépenses de structure seraient limitées aux décisions déjà prises par la croissance de la CFE.

Le Conseil a approuvé une motion sur le maintien du tracé 2015 Est Grand Paris Express. Il a également adopté une convention avec LGP et les communes de Brie et Champigny pour la gestion des pôles d'insertion des chantiers du Grand Paris Express.

Par ailleurs, de nouvelles modifications ont été décidées. Le Conseil du territoire a approuvé une modification des statuts du SMITDUVM. Il a adopté une mise à jour du PLU de Fontenay et une modification du PLU de Vincennes. Enfin, il a adopté une Charte de coopération stratégique qui définit les principes de coopération avec la métropole du Grand Paris ».

28)

Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Alain CHEVALIER, conseiller municipal de Champigny-sur-Marne.

Rapport présenté par C. FAUTRE

Intervention de M. BESNARD J.L.

« Les élus de l'UCES se joignent à Monsieur le Maire pour condamner l'acte commis ce 26 janvier à l'encontre de Monsieur CHEVALIER pour ces prises de position dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Les libertés d'opinion et d'expression sont des droits fondamentaux des citoyens. Ils ne sauraient être remis en cause par des violences ou des menaces physiques ni par des voies de fait.

Il est de notre devoir d'affirmer et de garantir avec la plus grande fermeté l'intégrité démocratique de notre commune, laquelle passe nécessairement par la mise en œuvre de tous les moyens légaux permettant à chaque représentant élu de notre assemblée de porter librement ses positions et propositions quant aux affaires communales.

Toute atteinte visant ces principes républicains essentiels ainsi que les représentants d'une institution portant ces débats ne peut être tolérée. Dans l'attente de l'identification du ou des auteurs de ce forfait et de leur déferrement devant les autorités judiciaires compétentes, les élus de l'UCES approuvent et soutiennent la demande de protection fonctionnelle à accorder à Monsieur CHEVALIER ».

Intervention de M. CHEVALIER

« Je veux simplement exprimer ma reconnaissance à Monsieur le Maire pour son soutien, à vous-même Monsieur FAUTRE, à Monsieur GUIGNARD, à Monsieur FUCHS, à Monsieur COCQ et aux dizaines de particuliers qui m'ont appelé ou envoyé des messages dans cette ténébreuse affaire. Je vous remercie tous ».

ADOpte A L'UNANIMITE

29)

Vœu présenté par la majorité municipale pour une éducation prioritaire dans les lycées de Champigny-sur-Marne.

Vœu présenté par M. SUDRE

Intervention de M. KUENGIENDA

« Depuis la rentrée 2015, la réforme de l'Éducation prioritaire prévoit de supprimer l'ensemble des moyens supplémentaires qui étaient alloués jusqu'à présent aux lycéens pour alléger un peu les effectifs dans les classes et offrir des conditions d'enseignement corrects aux élèves le plus en difficulté. Seules les écoles et les collègues bénéficient désormais de ce dispositif, mais de manière non pérenne alors que la ministre s'était engagée à réintégrer les lycées comme à Champigny.

De ce fait, si les lycées Langevin Wallon, Gabriel Péri et Marx Dormoy sont mobilisés depuis septembre dans le collectif « Touche pas à ma ZEP », qui défend une éducation réellement prioritaire de la maternelle au bac, si certaines manifestations et revendications sont justifiées à Champigny, parce qu'il s'agit de répondre aux difficultés de leurs enfants, nous exigeons une refonte de la politique d'Éducation prioritaire qui permette ainsi d'unifier tous les dispositifs accumulés au cours des années, afin d'offrir à tous les élèves connaissant des difficultés des conditions de réussite égales.

Si le groupe UCES ne peut pas aller à l'encontre de ce vœu ce soir, il attire votre attention sur les moyens de fonctionnement des établissements qui ne peuvent pas atteindre les objectifs. De ce point de vue, il est recommandé d'alléger les effectifs des classes, de doubler les classes quand cela est nécessaire, de mettre en place des projets éducatifs ambitieux et de rendre les lycées des quartiers plus attractifs pour les élèves comme pour les enseignants. C'est un droit.

Ces moyens ne constituent pas un traitement de faveur parce qu'en 2012, la Cour des comptes elle-même constatait qu'un élève scolarisé dans l'académie de Paris coûtait 45 % de plus qu'un élève scolarisé dans l'académie de Créteil. Cela signifie en réalité que les élèves des centres villes sont dans les faits prioritaires. Les moyens supplémentaires attribués aux zones d'Éducation prioritaire ne font que rééquilibrer un peu les choses.

À Champigny, cinq collèges sur six sont aujourd'hui considérés comme prioritaires. Qui peut croire que les problèmes que rencontrent les élèves s'arrêtent en seconde au lycée ?

Par conséquent, les réponses de la ministre de l'Éducation nationale d'une manière générale sont en total décalage avec les revendications des enseignants à Champigny. De surcroît, notre académie n'a aucune information sur l'identité précise des lycées bénéficiaires de la création d'emploi pour les établissements les plus défavorisés.

Comment croire alors que l'Éducation prioritaire est préservée ?

Dans ses vœux aux personnels, la ministre déclare qu'« il n'y a pas de recette miracle pour lutter contre les inégalités ». Hélas, je ne crois pas à cette revendication. De tels arguments auront pour conséquence la constitution de véritables ghettos éducatifs, processus déjà entamé en raison de l'assouplissement de la carte scolaire et du recours à l'enseignement privé qui mine la mixité sociale à l'école. Il existe des solutions comme la reconnaissance, la pérennisation et l'amélioration de la situation des lycées de l'Éducation prioritaire.

De la maternelle au bac, pour tous les enfants qui font leur scolarité à Champigny, défendons le même accès à l'éducation dans tous les quartiers :

Par une nouvelle carte élargie de l'Éducation prioritaire incluant les établissements du primaire et du secondaire qui ont été sortis de tous les dispositifs depuis deux ans, ainsi que toutes les écoles, collèges et lycée qui ont vocation à y entrer.

Par des moyens humains supplémentaires, y compris dans les écoles et collèges actuellement placés en REP ou REP+, de manière à plafonner les effectifs d'une manière pérenne et à mettre en place des dédoublements de classes partout où cela est nécessaire.

Par des mesures de compensation salariale pour tous les personnels des établissements prioritaires, enseignants, vie scolaire, agents, ainsi que le rétablissement des bonifications liées aux points de mutation conditionnés à une durée d'exercice minimum, de manière à rendre ces établissements réellement attractifs et à mettre fin à l'instabilité chronique des équipes.

Par la création de tous les postes requis aussi bien pour la vie scolaire, que pour les assistant-e-s sociaux-sociales et conseiller-e-s d'orientation de manière à garantir un service public réellement égalitaire.

Le groupe UCES va voter ce vœu et je vous remercie de votre attention ».

Intervention de Mme AHANDA

« Le groupe socialiste veut réagir concernant ce vœu proposé au Conseil municipal. Attaché aux piliers du service public, nous comprenons et partageons l'inquiétude de la communauté éducative, ainsi que celle des parents d'élèves des lycées Langevin Wallon, Gabriel Péri et Marx Dormoy quant à cette réforme de la carte de l'Éducation prioritaire et de ce fait, les inquiétudes sur les moyens supplémentaires qui étaient alloués aux établissements pour alléger les effectifs dans les classes et améliorer les conditions d'enseignement.

Néanmoins, nous souhaitons apporter quelques compléments d'information concernant cette mesure. Nous souhaitons tout d'abord saluer l'action gouvernementale en matière d'éducation qui a toujours été au cœur des préoccupations, et cela dès le début du quinquennat. En témoigne la volonté de créer 60 000 postes supplémentaires d'enseignants. Nous souhaitons également démontrer que les engagements pris par Najat VALLAUD-BELKACEM, lors de ses récents vœux, sont la continuité de ce que nous espérons pour l'Éducation prioritaire pour les Campinois.

Nous rappelons aussi qu'une clause de sauvegarde de trois ans pour les lycées, écoles et collèges sortants d'Éducation prioritaire a été mise en place pour éviter une sortie brutale du dispositif. Il est également prévu par décret qu'elle soit prolongée pour deux années supplémentaires dans l'attente de la révision effective de la carte.

Nous observons une attention particulière portée sur les lycées généraux et professionnels les plus défavorisés avec la dotation exceptionnelle de 450 emplois pour la rentrée 2017 pour abaisser le nombre d'élèves par classe, améliorer le nombre d'adultes dans l'établissement, pour le maintien de tous les moyens supplémentaires dont bénéficient les lycées d'Éducation prioritaire.

Lycées ZEP et ambition Réussite ÉCLAIR sont concernés à leur tour par la réforme de l'Éducation prioritaire courant 2017-2018.

Enfin, nous rappelons que plusieurs dispositions ont d'ores et déjà été annoncées pour les rentrées scolaires prochaines comme le maintien des indemnités des enseignants, le maintien des droits dont les personnels bénéficient pour leur mutation.

Mais nous prenons en compte les remontées des parents, des enseignants et des élèves sur la dégradation de certaines conditions de travail et sur les inquiétudes relatives à la nouvelle carte. C'est la raison pour laquelle nous avons interpellé la ministre de l'Éducation nationale, Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, pour lui faire part des manifestations qui ont eu lieu à Champigny et devant le ministère de l'Éducation nationale, pour lui faire part des remontées de plusieurs parents d'élèves et d'enseignants. Nous estimons qu'il est important d'effectuer ces remontées des réalités locales connues par les familles campinoises.

En conséquence, nous voterons pour ce vœu en solidarité avec les familles et les enseignants, même s'il était impératif pour nous de revenir sur un certain nombre d'éléments concernant la politique éducative. Merci ».

Intervention de Mme LE LAGADEC

« Évidemment, vous avez accès à la ministre directement. Nous avons préféré rencontrer les enseignants qui ont manifesté à Paris, à Champigny et leur apporter notre soutien. Il ne suffit pas de jouer du violon pour en faire sortir de la bonne musique. Les incantations, c'est bien, mais aller voir sur le terrain ce qu'il en est...

Je vous ai écouté, maintenant, je parle. Merci, Madame AHANDA.

Les problèmes ne cessent pas à la fin du collège. La politique d'Éducation prioritaire consiste à donner plus de moyens à ceux qui en ont le plus besoin. C'est permettre à tous les jeunes, particulièrement les plus fragiles, de construire un projet pour leur avenir et d'avoir tout simplement un horizon.

Nous souhaitons relayer l'exigence des enseignants, des jeunes, des familles, de voir la liste des lycées relevant de l'Éducation prioritaire publiée par décret, de manière urgente, comme

le ministre en a la possibilité, ceci pour garantir la pérennité des moyens qui ont été annoncés. Merci ».

Intervention de Mme ZELIOLI

« Ma collègue souligne que des choses sont faites au niveau du ministère, au niveau de l'Éducation nationale. Tout est presque merveilleux. Il y a des petites choses qui sont un peu difficiles dans certains lycées, dans certaines écoles, dans certains collèges...

Non. C'est bien sur l'ensemble du territoire et cela ne va pas. La ministre de l'Éducation nationale, quand elle a refondu la carte de l'Éducation prioritaire, s'était engagée il y a deux ans devant les enseignants qu'une nouvelle carte de l'Éducation prioritaire réintroduirait les lycées et cela n'a pas été fait.

Effectivement, il y a un peu de poudre aux yeux. 450 postes sont prévus pour la rentrée 2017, mais sans garantie de maintien. Peut-être que tout se passe bien au lycée Henri IV, à Louis le Grand, peut-être que tout est merveilleux, mais pas sur l'ensemble des lycées.

Je voulais saluer tout le travail mené par les enseignants dans les lycées campinois avec lesquels nous travaillons en parfait partenariat. Que ce soit à Max Dormoy, Gabriel Péri, Langevin Wallon et même Louise Michel, les enseignants font tout pour que ces lycées soient attractifs. Il est important que le Conseil municipal puisse apporter son soutien à cette mobilisation qui prend de l'ampleur sur l'ensemble du territoire ».

Intervention de Mme AHANDA

« Pour répondre quant à la remarque sur les manifestations, certains de mes collègues ici présents ont effectivement soutenu ces manifestations et y ont assisté. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un procès d'intention pour dire que certaines personnes ne manifestent pas.

Je termine mon intervention s'il vous plaît.

Je tiens à dire que l'adresse de la ministre de l'Éducation est présente sur son site Internet ouvert au public. Vous avez la possibilité en tant que citoyen de l'interpeller. Nous l'avons fait en tant que groupe socialiste. J'invite mes collègues à le faire. Je pense qu'elle répondra ».

ADOpte A L'UNANIMITE

<p>Vœu du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne pour une éducation prioritaire dans les lycées de Champigny-sur-Marne.</p>
--

Depuis plusieurs semaines, les enseignants et les parents d'élèves des trois lycées : Langevin Wallon, Gabriel Péri et Marx Dormoy sont mobilisés comme des milliers d'autres dans le pays, afin de protester contre la sortie du dispositif d'Éducation prioritaire de l'ensemble des lycées de France.

Alors que la nouvelle carte scolaire de l'Éducation prioritaire a été mise à jour en septembre 2015 pour les écoles et les collèges, le gouvernement tarde à actualiser celle des lycées.

Ce retard fait craindre une possible suppression des dispositifs de l'Éducation prioritaire dans les lycées alors que des besoins très importants subsistent.

On sait en effet la nécessité de renforcer les moyens humains et pédagogiques dans ces établissements pour assurer à chaque élève les plus grandes chances de réussite éducative et de meilleures conditions de travail aux enseignants, dont on connaît les difficultés du métier.

Les inégalités ne disparaissent pas à la fin du collège.

Dans notre commune, 7 des 19 écoles maternelles sont classées en REP, et 4 sont classées en REP+. 6 des 17 écoles élémentaires sont classées en REP, et 4 en REP+. 4 des 5 collèges sont en Education prioritaire.

La continuité d'une prise en compte particulière de cette réalité territoriale est donc indispensable pour les jeunes campinois fréquentant les trois lycées précités.

La non inscription de ces derniers dans le dispositif d'Education prioritaire aurait pour conséquence une hémorragie des personnels, une augmentation des effectifs par classe.

Cela irait à l'encontre des besoins – de la maternelle au bac – et remettrait gravement en cause les efforts faits pour favoriser l'accès à une éducation de qualité, pour inscrire l'égalité des chances et l'objectif de la réussite comme une véritable priorité nationale pour chaque enfant.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne, dans sa séance du 1^{er} février 2017, apporte son soutien le plus résolu aux enseignants et parents qui se mobilisent aujourd'hui.

Il relaie leur exigence en formulant le vœu d'une mise à jour, sans attente, d'une carte scolaire renforcée pour l'Education prioritaire dans les lycées et la mise en place de nouveaux seuils en terme de nombre d'élèves par classe.

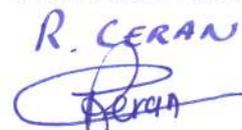
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h15

et ont, les membres présents, signé après lecture.

~~pour~~ Le Maire ~~empêche~~
Président de séance



Le Secrétaire de séance

R. CERAN


NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
 - DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 - DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
 - DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
- COMPTE RENDU AFFICHE LE 07 FEV. 2017